



ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

SAGE LOIR

Août 2011

Choix de la Stratégie

Version définitive

Version validée par la Commission Locale de l'Eau du 17 juin 2011



Projet cofinancé par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en région Centre
avec le fonds européen de développement régional.

RAPPORT

Depuis 2006, SCE et GROUPE SCE se sont engagés dans le «Défi pour la Terre» et ont établi une charte de 25 engagements pour le Développement Durable.
Pour limiter les impressions, nos documents d'études sont ainsi fournis en impression recto/verso.

SOMMAIRE

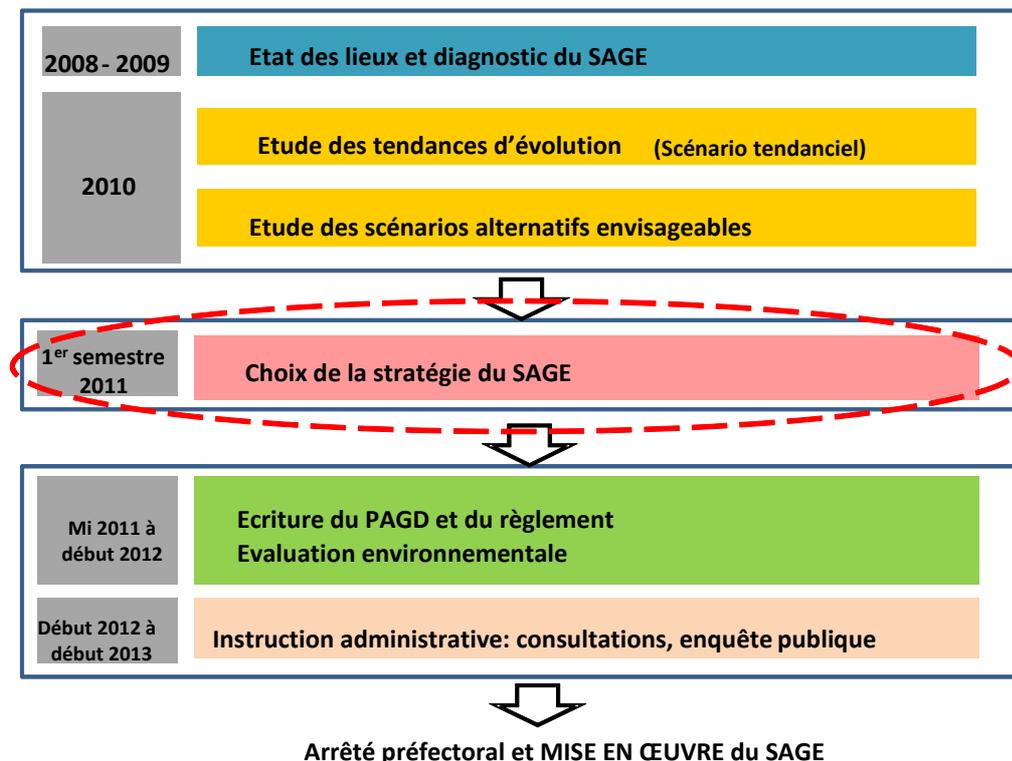
Phase I. Préambule.....	4
I. Avancement dans la demarche : de la stratégie aux produits du SAGE	4
II. Méthodologie d'élaboration de la stratégie.....	5
III. Rappel des objectifs environnementaux sur le bassin du Loir.....	6
Phase II. La stratégie du SAGE Loir	7
I. Portage du SAGE et organisation de la maîtrise d'ouvrage.....	8
I.1 Rappel de l'Enjeu.....	8
I.2 Objectifs	8
I.3 Déclinaison de la stratégie.....	8
I.3.1. Portage du SAGE et Cellule d'animation/communication	8
I.3.2. Maîtrises d'ouvrages opérationnelles.....	10
II. Qualité physico-chimique des ressources	12
II.1 Nitrates	12
II.1.1. Rappel de l'Enjeu	12
II.1.2. Objectifs	12
II.1.3. Déclinaison de la stratégie.....	12
II.2 Pesticides.....	15
II.2.1. Rappel de l'Enjeu	15
II.2.2. Objectifs	15
II.2.3. Déclinaison de la stratégie.....	16
II.3 Phosphore.....	18
II.3.1. Rappel de l'Enjeu	18
II.3.2. Objectifs	18
II.3.3. Déclinaison de la stratégie.....	18
III. Qualité des milieux aquatiques (morphologie / continuité).....	20
III.1 Rappel de l'Enjeu	20
III.2 Objectifs	20
III.3 Déclinaison de la stratégie.....	21
IV. Zones Humides	23
IV.1 Rappel de l'Enjeu	23
IV.2 Objectifs	23
IV.3 Déclinaison de la stratégie	23

V. Gestion quantitative des ressources (rareté).....	25
V.1 Eaux superficielles	25
V.1.1. Rappel de l'Enjeu	25
V.1.2. Objectifs	25
V.1.3. Déclinaison de la stratégie	25
V.2 Eaux souterraines	26
V.2.1. Rappel de l'Enjeu	26
V.2.2. Objectifs	27
V.2.3. Déclinaison de la stratégie	27
VI. Sécurisation de l'alimentation en eau potable	28
VI.1 Rappel de l'Enjeu	28
VI.2 Objectifs	28
VI.3 Déclinaison de la stratégie	28
VII. Inondations	30
VII.1 Rappel de l'Enjeu	30
VII.2 Objectifs	30
VII.3 Déclinaison de la stratégie	31
Phase III. Evaluation économique du SAGE.....	32
I. Démarche.....	32
II. Evaluation des couts	32
III. Evaluation des bénéfices	33
IV. Analyse couts-bénéfices	35
Phase IV. Déclinaison de la stratégie par catégorie d'acteurs.....	36
Phase V. Premiers éléments d'évaluation environnementale.....	41
I. Qu'est-ce que l'évaluation environnementale ?	41
II. Premiers éléments d'évaluation	42
II.1 Articulation de la stratégie avec les autres documents de planification	42
II.2 Analyse des effets probables de la stratégie sur l'environnement.....	56
II.3 Du choix de scénario retenu au regard des objectifs environnementaux	59
III. Conclusion	61
Phase VI. Premiers indicateurs de suivi de la mise en œuvre du SAGE.....	62
Phase VII. Annexes.....	67

PHASE I. PREAMBULE

I. AVANCEMENT DANS LA DEMARCHE: DE LA STRATEGIE AUX PRODUITS DU SAGE

La phase d'étude du Scénario Tendanciel et des Scénarios Alternatifs s'est achevée par la validation de l'analyse des scénarios alternatifs lors de la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 21 janvier 2011.



Tout comme pour les phases précédentes d'élaboration, l'ensemble des acteurs locaux ont été informés, consultés dans le cadre de Commissions Géographiques (amont/aval), via des groupes de travail spécifiques (milieux aquatiques ; agriculture), et bien entendu lors des réunions de la CLE. Les points suivants ont ainsi été discutés et précisés avec l'ensemble des acteurs :

- les éléments techniques autour de la construction des scénarios ;
- les éléments de faisabilité des différents scénarios : faisabilité technique, sociologique, économique ;
- la notion d'efficacité des différents scénarios et mesures au regard des objectifs souhaitant être atteints (en terme de satisfaction d'usages et/ou de bon état des ressources).

Suite à l'étude de ces scénarios alternatifs établis par enjeu et se déclinant par niveaux d'objectifs/ambitions, la Commission Locale de l'Eau a défini lors de la validation des scénarios, les orientations pour le choix de la stratégie du SAGE Loir.

La **stratégie conditionne le projet** de SAGE en termes d'objectifs et d'orientations à atteindre.

L'écriture des produits du SAGE doit retranscrire ces objectifs et orientations au sein du :

- ✓ **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)** qui précise :
 - les priorités du territoire (géographiquement et temporellement),
 - les objectifs et dispositions (techniques, juridiques, organisationnelles) à atteindre,
 - les conditions de réalisation du SAGE (évaluation des moyens financiers, humains indispensables pour la mise en œuvre du SAGE...)
- ✓ **Règlement** qui fixe les règles édictées par la CLE pour assurer la réalisation des priorités du SAGE définies dans le PAGD : cela peut concerner une ou plusieurs dispositions du PAGD qui s'en trouvent renforcées « juridiquement ».

A noter : La plus-value du règlement est bien sa portée juridique car les règles y étant définies sont désormais opposables aux décisions administratives et aux tiers (cf. Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30/12/2006)

II. METHODOLOGIE D'ELABORATION DE LA STRATEGIE

Suite à l'expression par la CLE des premières orientations de la stratégie du SAGE Loir, une première rédaction de celle-ci a été réalisée puis discutée et retravaillée dans le cadre :

- ✓ du **Comité Technique de Suivi des Etudes** et du **Bureau de la CLE**, réunis ensemble pour reprendre la stratégie préétablie sur l'ensemble des enjeux du SAGE ;
- ✓ des **commissions géographiques** (amont/aval) réunissant le plus grand nombre d'acteurs du territoire (Services de l'Etat, Elus, Associations, Chambres d'Agriculture...)

La Commission Locale de l'Eau a quant à elle validé cette stratégie le 17 juin 2011 : à noter le rôle important et décisif des collègues de la CLE à cette étape d'élaboration du SAGE, car la stratégie représente l'étape-clef de définition du projet de SAGE.

Ce document se doit d'être synthétique et le plus clair possible afin que l'ensemble des acteurs en prennent connaissance et s'approprient le projet de SAGE.

Il présente, en précisant les motifs ayant présidé aux choix, les éléments suivants :

- ✓ **Les objectifs fixés** en termes d'état de la ressource, de satisfaction des usages, de maîtrise des risques d'inondations (...)
- ✓ **Les orientations choisies** pour y répondre (principe, définition):
 - Par thématique/enjeu
 - Par catégories d'acteurs: pour une visualisation des engagements correspondants pour chacun
- ✓ **Les premiers éléments d'évaluation environnementale du projet de SAGE via l'analyse**:
 - **Des effets notables et incidences potentielles** sur les différentes composantes environnementales (faune, flore, eaux, santé humaine...),
 - **De la compatibilité du SAGE avec le SDAGE-Loire Bretagne et autres programmes existants à l'échelle nationale et infranationale.**
- ✓ La « justification » des choix dans l'établissement de la stratégie en vue de répondre aux objectifs fixés par la CLE.

III. RAPPEL DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX SUR LE BASSIN DU LOIR

L'élément structurant apporté par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) est l'objectif de bon état des eaux à atteindre pour 2015. Des reports de délais sont cependant envisagés au regard d'une analyse de faisabilité technique et économique des actions à mener pour atteindre le bon état.

Sur le territoire du SAGE, on dénombre 74 masses d'eau superficielles et 8 masses d'eau souterraines. Parmi les paramètres déclassant, on note les nitrates, les pesticides, le phosphore, l'hydrologie et la morphologie.

Pour les masses d'eau superficielles la morphologie est de loin le paramètre le plus déclassant, à la fois pour l'état tendanciel (risque/doute/respect du bon état) et pour la définition des objectifs environnementaux (bon état à l'horizon 2015/2021/2027).

Pour les masses d'eau souterraines, il s'agit des paramètres nitrates et pesticides. En effet, le risque quantitatif estimé pour la Nappe du Cénomani n'est pas à l'origine d'un report de délai, du fait de mesures déjà prises pour rétablir une gestion durable et concertée de la ressource.

Les cartographies représentant l'état tendanciel et les objectifs DCE des masses d'eau du bassin du Loir sont présentées en annexes (Phase VII, page 67).

PHASE II. LA STRATEGIE DU SAGE LOIR

Le présent document constitue la stratégie du SAGE du Loir déclinée par enjeu et se compose de :

- la **présentation des objectifs** par les enjeux du SAGE selon deux échelles de temps :
 - o les objectifs que l'on souhaite atteindre « dans l'absolu » mais qui ne sont réalisables de manière réaliste qu'à long terme et impliquent donc la mise en œuvre de plusieurs SAGE;
 - o les objectifs qui devront effectivement être atteints à l'échéance 10 ans (cette période semble pertinente vis-à-vis des enjeux du SAGE en termes de délai de mise en œuvre et de premiers résultats, sachant que la durée de mise en œuvre d'un SAGE est fixée à 6 ans) ou à échéance 2015/2021/2027 (au regard des reports de délai);
- la **déclinaison des actions pour chaque catégorie d'acteur du territoire** qui aura à mettre en œuvre le SAGE dans le cadre des choix retenus (objectifs/moyens) et de la nécessaire organisation et coordination des maîtrises d'ouvrage sur ce territoire ;
- le **bilan économique de la stratégie** ;
- **de premiers éléments d'évaluation environnementale** : analyse des incidences de la stratégie sur les autres composantes environnementales.
- **une synthèse de la déclinaison de la stratégie globale** du SAGE (tous les enjeux confondus) par catégorie d'acteurs (en annexe du rapport).

Légende- Clé de lecture de la stratégie :

Niveau de faisabilité



I. PORTAGE DU SAGE ET ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

I.1 RAPPEL DE L'ENJEU

On note, dans le bassin du Loir, un déficit en maîtrise d'ouvrage (hors maîtrises d'ouvrage en lien avec l'assainissement ou l'eau potable) sur de nombreux sous-bassins. Si une structuration tend à se dessiner sur les secteurs amont et intermédiaire, le secteur aval reste peu mobilisé. Ceci couplé à l'absence de coordination des acteurs et à un manque de moyens pénalisera la mise en œuvre d'actions pérennes et efficaces sur le territoire du SAGE.

Par ailleurs, la question du portage du SAGE, aujourd'hui assuré par l'Etablissement Public Loire est également à définir pour la bonne mise en application du SAGE lors de la phase de mise en œuvre.

I.2 OBJECTIFS

Les objectifs sont :

- Anticiper la mise en œuvre du SAGE et assurer la coordination de l'ensemble des actions via la structure porteuse du SAGE
- Faire émerger et structurer des maîtrises d'ouvrages multi-thématiques en fonction des enjeux locaux, sur l'ensemble du territoire du SAGE

I.3 DÉCLINAISON DE LA STRATÉGIE

I.3.1. Portage du SAGE et Cellule d'animation/communication

L'identification d'une structure porteuse du SAGE est indispensable à la mise en œuvre du projet de SAGE. En l'absence actuelle de réflexion aboutie sur l'émergence d'une nouvelle structure porteuse, il semble que la solution du maintien de l'Etablissement Public Loire pour assurer le portage en phase de mise en œuvre soit pour le moment la solution la plus probable : on notera cependant une réelle volonté des acteurs locaux de bénéficier d'une structure au plus près géographiquement de leur territoire, conformément au principe de subsidiarité.

C'est pourquoi la stratégie n'est pas figée et se formule en deux temps : une **sollicitation de l'EPL pour débiter la phase de mise en œuvre du SAGE** avec une **volonté de construire ultérieurement une structure** (par exemple de type syndicat mixte ouvert) qui pourrait correspondre à l'intégration des maîtrises d'ouvrage opérationnelles (cf. partie suivante) des contrats territoriaux, des conseils généraux et régionaux voire des syndicats existants selon les opportunités et volontés locales. La CLE pourra faire une demande à l'EPL concernant les SICALA (syndicat intercommunal d'aménagement de la Loire et de ses affluents) pour que leur futur découpage soit fait à l'échelle de bassins hydrographiques et non à une échelle départementale comme c'est le cas aujourd'hui.

La structure porteuse et sa cellule d'animation ont donc pour missions :

- de favoriser et coordonner les modes de financement de manière cohérente et efficace,
- d'impulser, de coordonner, voir de soutenir les projets des maîtres d'ouvrages locaux en définissant les priorités et en assurant la mise en cohérence des politiques menées sur le territoire
- de veiller à la bonne intégration/prise en compte des orientations du SAGE dans les différents projets du territoire (documents d'urbanisme...)
- de suivre les indicateurs via le tableau de bord établi pour évaluer sa mise en œuvre.

De par l'importance géographique du bassin du Loir (près de 7 200 km²) et la répartition géographique des enjeux (amont/aval), l'animation/communication et la coordination représentent un travail conséquent qui justifierait des moyens humains supplémentaires pour la cellule d'animation.

Un second poste d'animateur de SAGE semble ainsi nécessaire au bon déroulement de la phase de mise en œuvre. Rappelons que l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne assure un subventionnement à hauteur de 50% pour un second poste d'animateur lorsque le territoire du SAGE est supérieur à 1000 km². Une participation financière supplémentaire devra être sollicitée auprès des autres financeurs pour permettre la création de ce poste.

Parmi les tâches de la cellule d'animation, le plan de communication sera important pour permettre une bonne information et sensibilisation de l'ensemble des acteurs sur les différentes actions portées. Il s'agira, au-delà de la création et diffusion de documents (plaquettes, actualisation du site internet...), de créer et faire vivre des réseaux (de partenaires et de professionnels) et de communiquer sur des actions « pilotes » sur certaines thématiques dont notamment :

- les enjeux de reconquête de qualité des ressources en nitrates et pesticides (animation agricole, réduction des usages de pesticides par les collectivités et sensibilisation des particuliers sur les risques liés aux pesticides...);
 - la mesure « Economies d'eau dans l'habitat et les bâtiments publics » avec les collectivités, artisans (...);
 - l'enjeu « Qualité des milieux aquatiques et zones humides » avec les structures porteuses locales, les collectivités, les services de l'Etat, les associations et propriétaires;
 - ...
- Les différentes structures porteuses de contrats territoriaux et les EPCI représenteront de véritables relais de la cellule d'animation du SAGE pour le plan de communication/sensibilisation.

La CLE rappelle également que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des ressources en Eau est un outil stratégique de planification dont l'objectif principal est la recherche d'un équilibre durable entre la protection des ressources et des milieux aquatiques et la satisfaction des usages. La CLE souligne que le SAGE constitue aussi un projet local de développement économique et touristique tout en s'inscrivant dans une démarche de préservation des milieux. L'ensemble de la stratégie du SAGE présentée par enjeu s'inscrit dans ces objectifs.

La stratégie proposée est de solliciter dans un premier temps, l'Etablissement Public Loire pour le portage du SAGE dans sa phase de mise en œuvre et de se doter des moyens humains nécessaires à l'animation et la politique de communication/sensibilisation du projet de SAGE, en demandant le recrutement d'un animateur supplémentaire. La CLE souhaite se donner les moyens à terme de construire une structure porteuse « locale » à l'échelle du territoire du SAGE coordonnant les sous bassins-versants et leurs structures locales opérationnelles (EPCI).

La cellule d'animation du SAGE s'appuiera sur les maîtrises d'ouvrages locales et les EPCI pour relayer les éléments de communication et de sensibilisation sur les différents enjeux du SAGE mais également pour l'animation d'éventuels réseaux notamment professionnels (ex : sur l'enjeu Economie d'eau). La CLE rappelle ici que l'ensemble de la stratégie du SAGE s'inscrit dans le cadre d'un projet local de développement économique et touristique en cohérence avec une vraie démarche de préservation, reconquête et valorisation des milieux.

1.3.2. Maîtrises d'ouvrages opérationnelles

Actuellement de nombreux sous-bassins versant du territoire du SAGE (Braye, Loir Escotais Veuve, Loir Aune Maulne, Loir Aval) ne bénéficient d'aucune maîtrise d'ouvrage opérationnelle à l'exception des structures très locales (à l'échelle d'un affluent) et souvent mono-thématiques.

A noter : La localisation des sous-bassins versants cités est permise par la cartographie située en Annexe (Phase VII, page 70).

A la demande de la CLE, une première réunion d'élus locaux a eu lieu en Sarthe pour la partie aval du bassin versant afin de présenter le projet de SAGE et de faire prendre conscience de la nécessité d'identifier localement à l'aval du bassin versant une ou des structures porteuses opérationnelles.

A l'heure actuelle, il semble que l'organisation se dessine en 4 à 5 Contrats Territoriaux (voir carte ci-après) : la réflexion est émergente et se poursuit par le biais de réunions d'élus sur les secteurs de la Braye et du Loir Aval.

La carte présentée en page suivante reste une proposition basée sur la répartition géographique des enjeux et sur la nécessité d'une structure à échelle cohérente (le bassin versant) et opérationnelle (soucis de rester sur des tailles permettant d'assurer une proximité opérationnelle).

Les maîtres d'ouvrages des Contrats Territoriaux ont pour vocation à terme de coordonner l'ensemble des programmes d'actions dans le domaine de l'eau sur leur territoire, probablement exception faite des actions sur les inondations. Ils s'appuieront potentiellement sur des structures locales (syndicats, ...) pour assurer certaines maîtrises d'ouvrage tout en assurant la coordination et cohérence. Sur la thématique Inondations, la maîtrise d'ouvrage pourra être assurée par une structure à l'échelle du bassin du Loir (cf. conclusions de l'étude en cours).

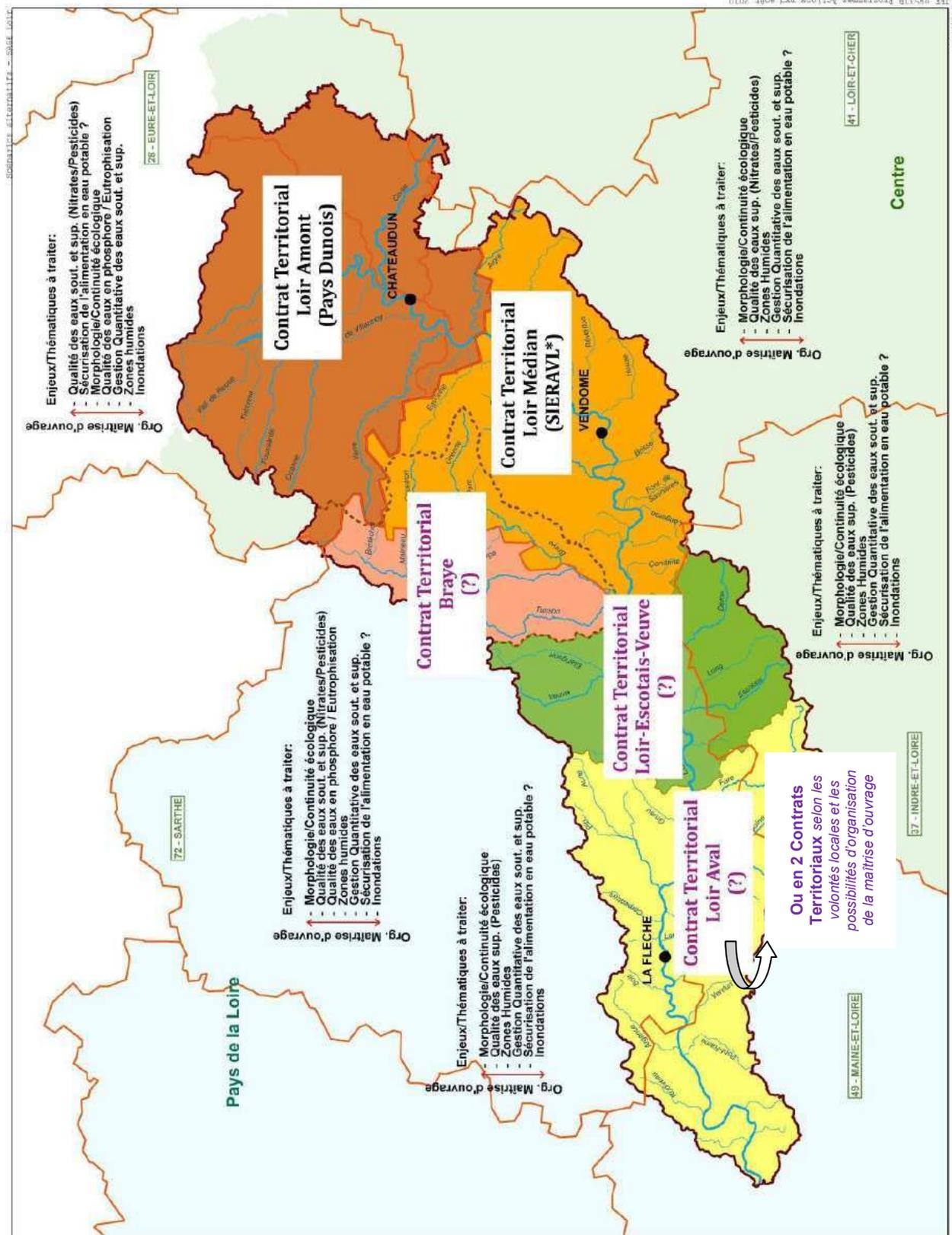
La stratégie du SAGE est bien de **faire émerger et d'organiser une maîtrise d'ouvrage opérationnelle sur l'ensemble du territoire du SAGE** afin de **porter des contrats** visant la mise en œuvre et coordination des objectifs et orientations du projet de SAGE.

Pour ce faire, la **CLE** et la **cellule d'animation du SAGE** doivent **se doter de moyens d'animation et d'appuis technique et politique**. **L'objectif étant** d'accompagner les syndicats existants et/ou les élus locaux dans la création ou l'évolution de structures existantes vers une structure pertinente à l'échelle du bassin versant et en vue d'une décentralisation des actions du SAGE.

Éléments de faisabilité / Freins potentiels :



- Absence de réflexion avancée sur la création d'une structure porteuse du SAGE à l'échelle de son périmètre ;
- Multiples porteurs de projet sur les affluents en aval du bassin (petits syndicats aux faibles moyens financiers et humains) et faible volonté politique localement à la création d'une structure à l'échelle d'un sous-bassin versant ;
- Le Loir en Maine et Loire et en Sarthe appartient au domaine public fluvial, il est géré par les Conseils Généraux ;
- Les deux contrats territoriaux existants en amont présentent des périmètres définis selon les limites départementales et non selon une unité hydrographique ;
- Actuellement, les financements de l'Agence de l'Eau s'appliquent de manière privilégiée pour les enjeux pollutions diffuses : priorité aux captages dits prioritaires
- A noter : l'Enjeu « Pollutions diffuses » n'est pas traité par les deux contrats territoriaux existants



SAGE Loir

Programmes d'actions/maîtrise d'ouvrage (Propositions_Scen. Alternatifs)

Contrat territorial existant
Contrat territorial à mettre en oeuvre (SIERAVL), maître d'ouvrage commun au projet (Centre d'ouvrage à définir) ou à créer

● Agglomérations principales

□ Départements

— Cours d'eau

— Affluents principaux

— Réseau secondaire

□ SAGE Loir

--- Autorisation possible (pour maîtrise concertée des activités)

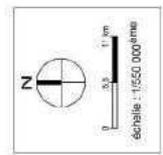
■ Régions

■ Centre

■ Pays de la Loire

*SIERAVL: Syndicat Intercommunal d'Études et de Réhabilitation et d'Aménagement de la Vallée de la Loire

Source: voir annexes BD Carthage



II. QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DES RESSOURCES

II.1 NITRATES

II.1.1. Rappel de l'Enjeu

De nombreuses masses d'eau superficielles et souterraines présentent une qualité mauvaise à très mauvaise en amont du bassin versant sur les nitrates. Cela signifie que localement une distribution d'eau non conforme (limite maximale des 50 mg/L) peut être obtenue. Au regard du scénario tendanciel, le bon état sur ce paramètre ne sera pas assuré en amont du bassin versant.

II.1.2. Objectifs

Les objectifs sont :

- L'atteinte du bon état des masses d'eau superficielles et souterraines actuellement en mauvais état et en report de délai 2021/2027 c'est-à-dire sur les sous-bassins Loir Amont, Conie, Braye et Loir Médian ;
- La non dégradation de la qualité sur les autres masses d'eau
- La satisfaction de l'usage Eau Potable au travers du respect des normes de qualité des eaux brutes et distribuées (objectif étroitement lié au précédent) pour les sous-bassins Loir Amont et Conie.
- Le portage opérationnel des actions associées à cette stratégie par des maîtres d'ouvrage locaux

A noter : La localisation des sous-bassins versants cités est permise par la cartographie située en Annexe (Phase VII, page 70)

II.1.3. Déclinaison de la stratégie

La stratégie sur cet enjeu vise la mise en œuvre de moyens différents selon les ambitions et les échelles géographiques :

- A l'échelle du bassin versant, la stratégie vise l'amélioration et l'optimisation des pratiques agricoles via :
 - o l'appui technique aux exploitants agricoles au travers de structures locales opérationnelles afin d'apporter les informations/conseils techniques et les formations nécessaires sur la mise en application des 4^{èmes} programmes d'actions Directive Nitrates, les CIPAN¹... ;
 - o la mise en place d'un référentiel local spécifique sur les reliquats d'azote (entrée et sortie d'hiver) et d'un accompagnement individuel spécifique pour une meilleure appropriation des plans prévisionnels de fumure : l'objectif étant de l'approprier comme outil de pilotage de la fertilisation et non de l'utiliser comme un document administratif de conformité réglementaire.

¹ CIPAN : Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates

- Sur les sous-bassins prioritaires (de par la non-conformité au regard du bon état des eaux et le non respect des normes eaux distribuées pour les captages d'eau potable), la stratégie vise deux scénarios distincts :
 - o A l'échelle des aires d'alimentation de captages (objectif = satisfaction de l'usage eau potable) :
 - Accompagner individuellement les exploitants agricoles (via des diagnostics et des conseils technico-économique) vers l'agriculture intégrée, la mise en cultures pérennes sans intrants voire vers l'agriculture biologique ;
 - Atteindre un objectif de 20% de la SAU en cultures pérennes sans intrant (cultures énergétiques, mise en herbe, boisements...)
 - Développer l'agriculture intégrée (plus particulièrement sur les aspects de rotation des cultures) sur 10% de la SAU restante ;
 - o A l'échelle des sous-bassins prioritaires :
 - Accompagner individuellement les exploitants agricoles (via des diagnostics et des conseils technico-économique) vers l'agriculture intégrée, la mise en cultures pérennes sans intrants voire vers l'agriculture biologique ;
 - Développer l'agriculture intégrée (plus particulièrement sur les aspects de rotation des cultures) sur 10% de la SAU restante
 - Encourager sur ce territoire le développement et la mise en cohérence des filières aval en vue de faire émerger des projets locaux de valorisation du « bio » : par le biais de communication et d'information sur le projet de SAGE et ses objectifs, de maintien d'un lien entre la cellule d'animation du SAGE, les maîtres d'ouvrages opérationnels et les acteurs du « bio » (BIO Centre, GAB², Chambres d'Agriculture, ...).

A l'échelle du bassin du Loir ; le développement de l'agriculture biologique apparaît favorable pour l'atteinte des objectifs du SAGE. Toutes les démarches favorisant son développement doivent donc être encouragées. Pour rappel, l'objectif fixé par le Grenelle de l'environnement est de 6% de la SAU pour 2012 et 20% de la SAU pour 2020.

De manière générale, cette stratégie nécessitera des moyens financiers et humains conséquents notamment pour assurer une animation et un accompagnement des exploitants agricoles.

Sur les sous-bassins prioritaires (de par la non-conformité au regard du bon état des eaux, du non respect des normes eaux distribuées pour les captages d'eau potable), la stratégie vise donc en amont le portage de programmes d'actions sur cette thématique par des maîtres d'ouvrage locaux comme les porteurs de Contrats Territoriaux et/ou les maîtres d'ouvrage pour l'alimentation en eau potable sur les aires d'alimentation de captages.

² GAB : Groupement des Agriculteurs Biologiques

La volonté de la CLE est bien de définir ici une **stratégie visant dans un premier temps la satisfaction de l'usage en eau potable** en amont du bassin versant et **dans un second temps la non dégradation et l'amélioration de l'état des ressources à l'échelle du bassin du Loir**.

Cette stratégie devra évoluer ultérieurement sur des actions plus ambitieuses afin de réduire les concentrations en nitrates **pour l'atteinte d'un bon état** des eaux superficielles et de la nappe de Beauce. Les acteurs sont d'ailleurs parfaitement conscients du temps nécessaire pour observer une amélioration de la qualité des nappes, dont tout particulièrement la nappe de Beauce du fait de son inertie importante et donc pour accroître ultérieurement le niveau d'ambition des actions qui permettrait l'atteinte du bon état. De plus il est important de préciser que la qualité de la nappe de Beauce conditionnera le bon état chimique et quantitatif de plusieurs masses d'eau superficielles en amont du bassin (Conie, Yerre,...).

Éléments d'efficacité et de faisabilité / Freins potentiels :



- Cette stratégie permettra d'améliorer la satisfaction de l'usage eau potable et d'assurer une non-dégradation/maintien de l'état actuel des ressources : elle ne permettra pas d'assurer à moyen terme l'atteinte du bon état des masses d'eau non conformes en amont du bassin.
- Un des freins principaux est celui du portage de ces actions par des structures opérationnelles actuellement non-existantes et/ou ne traitant pas encore de la problématique « pollutions diffuses ».
Précision : Enjeu « Pollutions diffuses » non traité par le contrat territorial existant sur Loir Amont-Conie
- Un autre frein concerne la priorisation actuelle des financements de l'Agence de l'Eau pour les enjeux pollutions diffuses nitrates/pesticides orientés principalement sur les captages prioritaires
- Un frein sociologique fort est également ressorti lors de la phase des scénarios alternatifs, concernant le développement de l'agriculture biologique sur ces secteurs en amont du bassin.
- Un autre frein est celui de la portée limitée du SAGE vis-à-vis des politiques agricoles (manque de leviers sur ce point).
- Mais des actions déjà menées très largement en Pays de la Loire et sur le Pays Vendômois sur le développement de l'agriculture biologique et notamment sur le travail avec les filières aval : cette dynamique pourrait apporter une impulsion localement sur les secteurs où cela est encore difficile aujourd'hui.

II.2 PESTICIDES

II.2.1. Rappel de l'Enjeu

Sur le territoire du SAGE, quelques masses d'eau superficielles et souterraines présentent un report de délai sur le paramètre « pesticides ». Elles sont situées plus particulièrement en amont du bassin (cf. Annexe, pages 68/69).

Au vue du scénario tendanciel, l'atteinte du bon état relatif aux pesticides serait cependant assurée au regard de l'état qualitatif des masses d'eau étudié lors du diagnostic du SAGE. En effet, la plupart des molécules posant actuellement des problèmes de qualité sont des substances actives retirées d'usage (atrazine, diuron, métolachlore) ou ponctuellement des herbicides encore utilisés (isoproturon, glyphosate/AMPA). Cependant il a été constaté en parallèle une augmentation des détections et des niveaux de concentrations de certains herbicides (glyphosate et sa molécule de dégradation l'AMPA).

Néanmoins, ceci pouvait sembler relativement peu ambitieux comme objectif dans la mesure où seuls certains pesticides figurent dans la liste des substances prioritaires prises en compte pour l'évaluation de l'état des masses d'eau.

Face à un renforcement réglementaire au niveau national (SDAGE, Plan Eco-phyto) et Européen (retraits d'homologation...), on s'attend en parallèle à un retrait des molécules présentant les plus mauvais profils éco-toxicologiques, dans la liste des substances homologuées et à une baisse de leurs concentrations. Il semblait cependant nécessaire pour la CLE de proposer des mesures complémentaires sur l'usage des herbicides pour garantir le maintien du bon état voire l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines.

II.2.2. Objectifs

Les objectifs sont :

- L'atteinte du bon état des masses d'eau superficielles et souterraines actuellement en mauvais état et en report de délai 2021/2027 (sous-bassins Loir Amont, Conie, Braye et Loir Médian) ;
- La satisfaction de l'usage Eau Potable au travers du respect des normes de qualité des eaux distribuées pour les sous-bassins Loir Amont et Conie (Nappe de Beauce : problématique ciblée sur l'atrazine-déséthyl).
- La réduction de tous les usages d'herbicides en lien avec le ciblage sur les substances actives actuellement problématiques (non respect du bon état, augmentation des détections...)
- Le portage opérationnel des actions associées à cette stratégie par des maîtres d'ouvrage locaux

II.2.3. Déclinaison de la stratégie

Face à une problématique actuelle de qualité ciblée sur quelques herbicides d'usage agricole et non agricole et à un manque localement de connaissance sur la qualité des ressources au regard des pesticides, la stratégie porte sur la réduction des usages d'herbicides à deux échelles/ambitions :

- Une **réduction des utilisations non agricoles** de produits phytosanitaires (et tout particulièrement du glyphosate) à l'échelle du bassin versant et ce, via :
 - la communication/sensibilisation des collectivités, des industriels, des particuliers et des prestataires de service privé (jardiniers, paysagers...);
 - la réalisation des plans de désherbage communaux et de plans de gestion différenciée des espaces verts, avec pour objectif l'atteinte progressive d'une zéro herbicide.
- Une **réduction des utilisations agricoles d'herbicides** à l'échelle des quatre bassins versants prioritaires (Loir Amont, Conie, Braye, Loir Médian) pour l'atteinte du bon état des masses d'eau superficielles et souterraines et ce, via :
 - des diagnostics agricoles visant à localiser les parcelles à risque à l'échelle de l'exploitation,
 - l'apport de conseils, démonstrations et appuis techniques pour le recours à des techniques alternatives au désherbage chimique ;
 - l'atteinte d'un objectif de réduction de 50% des usages d'herbicides (par la contractualisation de mesures agro-environnementales, voire la conversion en agriculture biologique, le développement de l'agriculture intégrée, ... ;
 - l'amélioration/maintien des fonctionnalités du bocage via la réalisation de schémas d'aménagement bocager (qui aura un effet sur les transferts de pesticides à l'échelle du bassin versant) sur le sous-bassin de la Braye présentant un aléa érosion fort ;
 - Encourager sur ce territoire le développement et la mise en cohérence des filières aval en vue de faire émerger des projets locaux de valorisation du « bio » : par le biais de communication et d'information du projet de SAGE et de ses objectifs, de maintien d'un lien entre la cellule d'animation du SAGE, les maîtres d'ouvrages opérationnels et les acteurs du « bio » (GAB, Chambres d'Agriculture, BIO Centre...).

A l'échelle du bassin du Loir le développement de l'agriculture biologique sur le bassin constitue une réponse adaptée à l'objectif de réduction de l'usage et de la contamination des eaux par les pesticides. Toutes les démarches favorisant son développement doivent donc être encouragées. Pour rappel, l'objectif fixé par le Grenelle de l'environnement est de 6% de la SAU pour 2012 et 20% de la SAU pour 2020.

De plus, à l'échelle du bassin du Loir on note la nécessaire **amélioration de la connaissance de l'état de contamination** des masses d'eau qui devra être assurée via :

- la mise en place de stations de mesures supplémentaires sur les sous-bassins où on note un manque de données,
- la mise en place d'un protocole de suivi pour une homogénéisation et une bonne représentation des résultats à l'échelle du bassin (fréquence des mesures, conditions de prélèvements...)

La stratégie vise également le portage des actions nécessaires sur cette thématique par des maîtres d'ouvrage locaux comme :

- o les communes et EPCI sur les actions non agricoles,
- o les porteurs de Contrats Territoriaux et/ou les syndicats d'eau potable sur les aires d'alimentation de captages pour les actions agricoles,
- o la cellule d'animation du SAGE et les porteurs de Contrats Territoriaux pour la communication/sensibilisation

La stratégie du SAGE consiste à **réduire l'ensemble des usages** de produits phytosanitaires, **en ciblant dans un premier temps les herbicides**, mais également de **diminuer les conditions favorables au transfert des pesticides vers les eaux**. Si les actions non agricoles portent sur l'ensemble du territoire du SAGE, les réductions d'usages agricoles sont prioritairement ciblées sur les sous-bassins amont où la qualité des eaux est la plus dégradée.

Au vue du fort enjeu actuel pour l'alimentation en eau potable en amont du bassin versant et des freins importants attendus dans la phase de mise en œuvre (cf. paragraphe ci-dessous), il semble qu'il sera nécessaire de **débuter ces actions à l'échelle des aires d'alimentation de captages** avant de poursuivre l'atteinte de ces objectifs à l'échelle des sous-bassins Loir Amont/Conie/Loir Médian/Braye.

Rappelons que la stratégie s'inscrit totalement dans les objectifs et orientations du Grenelle de l'Environnement et de son plan Ecophyto 2018.

Éléments de faisabilité / Freins potentiels :



- Un des freins principaux est celui du portage de ces actions par des structures opérationnelles actuellement non existantes et/ou ne traitant pas encore de la problématique « pollutions diffuses ».
Précision : Enjeu « Pollutions diffuses » non encore traité par les deux contrats territoriaux existants (Loir Amont-Conie / Loir Médian)
- Un frein sociologique fort est également ressorti lors de la phase des scénarios alternatifs, concernant le recours aux techniques alternatives en zone agricole et au développement de l'agriculture biologique.
- Un autre frein concerne la priorisation actuelle des financements de l'Agence de l'Eau pour les enjeux pollutions diffuses nitrates/pesticides prioritairement apportés aux captages prioritaires
- Mais des actions déjà menées très largement en Pays de la Loire et sur le Pays Vendômois sur le développement de l'agriculture biologique et notamment sur le travail avec les filières aval : cette dynamique pourrait apporter une impulsion localement sur les secteurs où cela est encore difficile aujourd'hui.

II.3 PHOSPHORE

II.3.1. Rappel de l'Enjeu

La non-conformité au bon état sur ce paramètre concerne les sous-bassins de la Braye (la Braye, la Grenne et l'Anille, le Tusson) et Loir amont (Thironne, Ozanne, Yerre et Loir). Certains points sont à surveiller (en raison de concentrations proches du seuil définissant le bon état avant 2027) sur la Foussarde, avec une amélioration cependant depuis 2007. De plus, on note une qualité passable à mauvaise par rapport à l'eutrophisation sur l'axe Loir et une qualité passable sur la Braye et l'Ozanne.

Concernant l'eutrophisation du Loir, il est important de préciser que le taux d'étagement³ élevé (parfois supérieur à 90%) favorise la sédimentation en amont des retenues, le réchauffement de l'eau et la reprise du phosphore en périodes de crues, maintenant ainsi des conditions favorables à l'eutrophisation.

II.3.2. Objectifs

Les objectifs sont :

- L'atteinte du bon état des masses d'eau superficielles actuellement en mauvais état (A noter : masses d'eau identifiées en risque mais sans report de délai) c'est-à-dire sur les sous-bassins Loir Amont et Braye.
- La contribution à la réduction des phénomènes d'eutrophisation de l'axe Loir à travers les actions portées sur les masses d'eau en mauvais état, via la réduction des apports de ces affluents en phosphore.

A noter : L'objectif de « réduction de l'eutrophisation de l'axe Loir » est davantage lié aux objectifs de diminution du taux d'étagement du Loir (cf. enjeu qualité des milieux aquatiques) qu'à ceux de réduction des concentrations en phosphore.

II.3.3. Déclinaison de la stratégie

La stratégie, sur les masses d'eau superficielles non conformes au bon état DCE, vise :

- **la réduction de l'impact des rejets des stations d'épuration domestiques :**
 - par l'amélioration des rendements de traitement du phosphore pour atteindre 90 à 95% d'abattement ;
 - par le non rejet en période d'étiage pour les systèmes de lagunage (via la réalisation d'étude de faisabilité dans le cadre des procédures d'autorisation/déclaration au titre de la loi sur l'eau) ;

³ Le taux d'étagement des cours d'eau représente la réduction artificielle de pente sous l'emprise des ouvrages soit le rapport entre la somme des hauteurs de chute artificielle le long de l'axe fluvial et la dénivellation naturelle de cet axe.

- la **réduction des autres rejets domestiques pour les collectivités les plus importantes** (plus de 2000 EH):
 - par l'amélioration du niveau de collecte des effluents (contrôles/réhabilitation des branchements) ;
 - par une meilleure maîtrise hydraulique des transferts d'effluents par temps de pluie (diagnostics/ réduction des eaux parasites/création de bassins tampon...);
 - par la réalisation des diagnostics et des travaux de réhabilitation des points noirs en assainissement non collectif
- la **réduction de l'impact des rejets industriels** :
 - **une adaptation des apports industriels aux objectifs de bon état** notamment par la révision de leurs arrêtés de rejets et par un accompagnement technique visant à :
 - améliorer des rendements de traitement du phosphore pour atteindre 90/95% d'abattement ;
 - assurer dans certains cas le non rejet en période d'étiage via la réalisation d'étude de faisabilité dans le cadre des procédures d'autorisation/déclaration au titre de la loi sur l'eau.
- dans une moindre mesure, **l'amélioration du taux de raccordement aux stations d'épuration.**
- la **communication et la sensibilisation** auprès de l'ensemble des acteurs (collectivités, industriels, particuliers) pour réduire l'usage des produits phosphatés via l'utilisation de substituts.

La stratégie du SAGE consiste en la **réduction des pressions domestiques et industrielles** sur les masses d'eau superficielles non conformes au bon état, notamment en période d'étiage. La communication auprès de l'ensemble des acteurs permettra en parallèle de **réduire l'usage de produits phosphatés** susceptibles de rejoindre les réseaux

Eléments de faisabilité / Freins potentiels :



- Un des freins principaux est celui du portage ou de la coordination des actions sur cet enjeu par des structures opérationnelles dans le cadre de Contrats Territoriaux.
- Une difficulté attendue pour les collectivités et les industriels réside dans leur possibilité à assurer leur part d'autofinancement dans ces actions (coûts d'investissement et de fonctionnement parfois très élevés), notamment dans une conjoncture où les financements devraient être moins prioritaires pour l'assainissement

III. QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES (MORPHOLOGIE / CONTINUTE)

III.1 RAPPEL DE L'ENJEU

Les sources d'altérations des milieux sont importantes sur le bassin du Loir. Les travaux hydrauliques, la présence et la multiplication des ouvrages (certains étant totalement infranchissables) et des plans d'eau sur la majorité des sous-bassins représentent les principales pressions exercées sur la morphologie des cours d'eau et sur la continuité écologique (sédimentaire et espèces aquatiques).

A noter que la mauvaise qualité physico-chimique, particulièrement marquée en amont du bassin versant, contribue également à la dégradation de la qualité biologique des milieux aquatiques.

Un taux d'étagement important réduit les capacités d'autoépuration des cours d'eau, accroît la sensibilité à l'eutrophisation et diminue les potentialités biologiques des cours d'eau concernés. Or, le taux d'étagement est très fort sur le cours du Loir (supérieur à 90% sur un linéaire consécutif) et semble particulièrement important sur certains sous-bassins (malgré un manque de données sur les affluents du Loir). La continuité écologique est indispensable pour assurer l'atteinte du bon état DCE. Le bassin du Loir étant très impacté par la présence d'ouvrages, cet enjeu est particulièrement important pour le SAGE Loir.

Rappelons que la morphologie des cours d'eau est d'ailleurs le principal paramètre déclassant sur le territoire, à la fois pour l'état tendanciel et pour la définition des objectifs environnementaux du SDAGE : avant leur redéfinition par le Grenelle de l'environnement, près de 98% des masses d'eau étaient classés en doute ou risque et 73% étaient en report d'objectif.

III.2 OBJECTIFS

Les objectifs sont :

- L'atteinte du bon état écologique sur l'ensemble des masses d'eau superficielles du bassin du Loir
- Assurer une continuité écologique sur l'axe Loir et ses affluents
- Améliorer/Restaurer l'état fonctionnel des cours d'eau et des milieux associés
- La réduction du phénomène d'eutrophisation de l'axe Loir (via la réduction de son taux d'étagement)
- Le portage opérationnel des actions associées à cette stratégie par des maîtres d'ouvrage locaux

III.3 DÉCLINAISON DE LA STRATÉGIE

L'atteinte de ces objectifs reposera sur une stratégie basée sur :

- le **portage de Contrats Territoriaux**, sur l'intégralité du bassin du Loir ;
- des **actions en vue d'une réduction du taux d'étagement** du Loir et des ses affluents, **et d'un rétablissement de la continuité écologique** aval-amont, via :
 - Un inventaire/diagnostic partagé des ouvrages du bassin du Loir selon une grille multicritères établie dans le cadre du groupe de travail spécifique « continuité écologique » regroupant l'ensemble des catégories d'acteurs concernés par la thématique (en cours d'élaboration à l'initiative de la CLE) ;
 - Le SAGE devra établir des objectifs de réduction du taux d'étagement par cours d'eau ou par tronçons de cours d'eau dans le cadre de son PAGD :
En l'état des connaissances actuelles, la stratégie vise à atteindre un taux d'étagement de **50% sur le Loir** et de **30% sur les affluents du Loir à l'horizon 2027**. Des objectifs intermédiaires pour 2021 sont fixés à 75% sur le Loir et 50% sur les affluents.
 - **La réduction du taux d'étagement est la condition fondamentale de l'atteinte du bon état écologique.**
 - Des actions seront adaptées ouvrage par ouvrage (suite à l'inventaire ci-dessus) et menées de manière concertée avec les acteurs locaux, mais tout en conservant une logique de continuité aval/amont :
 - ✓ Effacement de certains ouvrages (total ou partiel),
 - ✓ Amélioration de la gestion des vannages (ouverture des vannes de manière collective et concertée),
 - ✓ Aménagement d'ouvrages (suppression des vannes, dispositifs de franchissements...)
 - **Au-delà de la logique de continuité aval/amont, il sera important de s'inscrire également dans une logique d'opportunité pour permettre d'amorcer des actions sur cette thématique et de ne pas décourager les dynamiques potentielles.**
- des **actions en vue d'une restauration de la morphologie et renaturation du lit mineur** des cours d'eau
- des **actions de renaturation et d'entretien des cours d'eau** (restauration/entretien des ripisylve, restauration de la connectivité latérale avec les annexes hydrauliques, veille contre les espèces envahissantes...)
- des **actions de réduction de l'impact des plans d'eau** (après inventaire/diagnostic de ces derniers sur les sous-bassins impactés, en lien notamment avec des problématiques de risque quantitatif de certaines masses d'eau) **et extractions de granulats** sur la fonctionnalité des milieux aquatiques :
 - Aménager/supprimer les plans d'eau identifiés comme impactants ;
 - Limiter la création de nouveaux plans d'eau et de carrières en lit majeur
- un **plan de communication et de sensibilisation** par retours d'expériences sur sites pilotes, informations sur l'impact du taux d'étagement sur la fonctionnalité des milieux et l'eutrophisation, ...

La stratégie du SAGE est bien dans un premier temps **d'améliorer les connaissances** afin de mettre en place localement les **actions adaptées et concertées** pour **réduire le taux d'étagement** des cours d'eau , **rétablir la continuité écologique, améliorer et restaurer les fonctionnalités** des cours d'eau et milieux aquatiques associés (renaturation/restauration du lit mineur, entretien/restauration de la ripisylve, lutte contre les espèces invasives...).

Sur cette thématique et plus particulièrement sur les actions portant sur les ouvrages et la réduction du taux d'étagement, il est important de « **se laisser le temps** » pour **amorcer des actions** là où les **conditions sont les plus favorables** et notamment sur les **ouvrages « prioritaires Grenelle »**. Ce temps doit permettre d'une part d'assurer la réalisation de premières **actions « exemplaires » et « vitrines »** et d'autre part de jauger les gains environnementaux potentiels. Ainsi, la CLE propose pour les ouvrages dont le contexte s'avère « complexe », de s'inscrire dans une démarche de réversibilité lors des propositions de solutions/aménagements (exemple : ouverture de vannes) afin de permettre un engagement progressif des propriétaires.

Pour se faire, la **CLE insiste sur la nécessité d'une concertation et d'actions de communication/sensibilisation** auprès des acteurs locaux sur des enjeux souvent sensibles au regard de l'attachement des riverains à une vision « plan d'eau » du Loir et au patrimoine associé aux ouvrages.

Éléments de faisabilité / Freins potentiels:



- Difficulté d'émergence de maîtrises d'ouvrages opérationnelles en aval du bassin versant (cf. enjeu organisation de la maîtrise d'ouvrage) ;
- Existence de freins sociologiques importants envers les actions portées sur les ouvrages : cela nécessitera un effort particulier de concertation, de sensibilisation et de communication sur ces enjeux ;
- Difficultés liées également à la méconnaissance actuelle des ouvrages et notamment de leur statut juridique. La question de la portée de leurs statut juridiques sera d'ailleurs une difficulté supplémentaire lors de l'intervention souhaitée ouvrage par ouvrage pour restaurer la continuité et réduire le taux d'étagement.
- Une faisabilité technique globalement bonne mais un coût global très conséquent pour atteindre l'objectif de bon état sur l'ensemble des masses d'eau : les maîtrises d'ouvrage opérationnelles auront parfois des difficultés pour assurer leur part d'autofinancement lors des phases de travaux ;
- A noter cependant que certaines actions ont des coûts moindres : c'est le cas notamment de l'amélioration de la gestion des vannages menée en concertation avec les riverains et propriétaires, en assurant une ouverture des ouvrages selon un calendrier prédéfini et une bonne coordination de l'ensemble des propriétaires.

IV. ZONES HUMIDES

IV.1 RAPPEL DE L'ENJEU

Lors du diagnostic, une disparité géographique des inventaires / pré-localisations des zones humides (absence totale de données sur certains sous-bassins versants), mais aussi et surtout, l'hétérogénéité des connaissances avaient été mises en évidence, ne permettant pas une vision globale et cohérente de la situation des zones humides sur le territoire du SAGE.

Néanmoins, au regard des éléments existants, il avait été constaté un déficit important en zones humides : à l'échelle du bassin Loire-Bretagne, le bassin du Loir fait partie des secteurs hydrographiques dont la couverture en zones humides est la plus faible.

Aujourd'hui, on tend vers une meilleure connaissance du patrimoine « zones humides » sur le territoire (étude de pré localisation lancée sur le bassin du Loir) et on note un renforcement des leviers réglementaires [mesures compensatoires renforcées par le SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015, l'interdiction de toute destruction même partielle, des ZHIÉP⁴ et des ZHSGE (disposition 8A-3 du SDAGE), protection via les documents d'urbanisme...]. Cela devrait permettre, en tendance, une meilleure protection globale de ces milieux. Cependant le scénario tendanciel précise que la disparition de zones humides ponctuelles demeure possible dans le cas de zones non inventoriées (non intégrées aux PLU) ou pour lesquelles (de par leur superficie notamment) certains projets ne seront pas soumis à l'application du Code de l'environnement.

IV.2 OBJECTIFS

Les objectifs sont :

- L'amélioration de la connaissance du patrimoine « zones humides » sur l'ensemble du bassin du Loir (via les inventaires)
- La protection, préservation et gestion des zones humides, notamment stratégiques (via les ZHIÉP, ZHSGE et/ou autres outils existants)
- Le portage opérationnel des actions associées à cette stratégie par des maîtres d'ouvrage locaux

IV.3 DÉCLINAISON DE LA STRATÉGIE

La stratégie répond ici dans un premier temps aux dispositions du SDAGE concernant l'inventaire par le SAGE des zones humides de l'intégralité du bassin. A la demande de la CLE, une étude de pré localisation des zones humides potentielles est en cours et devrait apporter de premiers résultats au bureau de la CLE prévue le 12 juillet 2011. **Les inventaires locaux de terrain, permettant de préciser les conclusions de cette étude, devront être ensuite réalisés de préférence à l'échelle des Contrats Territoriaux ou d'intercommunalités** selon une méthodologie établie par le SAGE (afin d'identifier éventuellement des ZHIÉP et ZHSGE), et en concertation avec les acteurs locaux.

⁴ ZHIÉP : Zone Humide d'Intérêt Environnemental Particulier / ZHSGE : Zone Humide Stratégique pour la Gestion de l'Eau

La stratégie consistera, une fois ces inventaires réalisés, à **protéger les zones humides dans un cadre réglementaire** via :

- l'intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme (PLU.),
- les prescriptions spécifiques du SAGE limitant les possibilités d'atteinte et de dégradation des zones humides (dispositions notamment pour les ZHIEP et ZHSGE, dans le cadre des projets soumis au Code de l'Environnement)
- La **CLE assurera toujours en parallèle un suivi** avec la possibilité de donner son avis sur **les dossiers réglementaires** instruits au titre du Code de l'Environnement (prise en compte des inventaires de zones humides dans les dossiers de déclaration/autorisation au titre de la loi sur l'eau).

La stratégie vise également une **meilleure gestion et valorisation des zones humides** via :

- la contractualisation de **mesures agro-environnementales** (MAE),
- l'**acquisition foncière** par les collectivités ou associations environnementales (avec d'éventuelles conventions avec des exploitants agricoles).
- Des **mesures de gestion devront également être définies** selon la typologie des zones humides du territoire.

Pour rappel, l'**exonération partielle de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB)** pour les zones humides (issue de la Loi de Développement des Territoires Ruraux) représente également une mesure incitative forte pour la préservation de ces espaces et notamment de l'avifaune.

De plus, la **communication et la sensibilisation feront partie intégrante de la stratégie du SAGE** afin d'apporter les éléments de connaissances (méthodologie des inventaires, « compilation » des inventaires et diffusion, règles de gestion des zones humides, réglementation, rôle des zones humides...) et les retours d'expériences nécessaires à une prise de conscience collective de l'intérêt de la protection et gestion de ces milieux.

A noter : La mise en œuvre de cette stratégie repose avant tout sur la réalisation des inventaires, base indispensable pour permettre ensuite leur protection, leur gestion et valorisation par les moyens pré-cités. Rappelons que le SAGE assurera une centralisation des données d'inventaires, et un suivi de leur réalisation et état d'avancement

La stratégie du SAGE consiste en la **réalisation des inventaires locaux de terrain**, la **protection et la gestion, valorisation des zones humides** du territoire, **notamment à travers des documents d'urbanisme**. Un **plan de communication et de sensibilisation** sur l'intérêt des zones humides, la réglementation et les règles d'inventaires et d'entretien/gestion de ces milieux fait partie intégrante de la stratégie.

Eléments de faisabilité / Freins potentiels:



- Difficulté d'émergence de maîtrises d'ouvrages opérationnelles en aval du bassin versant (cf. enjeu organisation de la maîtrise d'ouvrage) : pourrait s'avérer un frein important notamment pour la réalisation d'inventaires ;
- Le coût des inventaires de terrain des zones humides pourra être un frein pour les collectivités. De plus il sera important de les mener en large concertation avec les acteurs du territoire et notamment avec la profession agricole. La communication sur ce point (objectifs, méthode des inventaires...) sera cruciale.
- Quelle sera la volonté politique et les moyens mobilisables pour assurer une éventuelle acquisition foncière et la mise en œuvre des programmes de gestion et restauration des zones humides ? ;
- Face à une faible part de communes disposant d'un PLU, quel niveau de protection des zones humides pourra être assuré via ce moyen à l'échelle du bassin ?
- Il semble que sur cet enjeu, le plan de communication et sensibilisation pourrait avoir une plus-value conséquente pour l'atteinte des objectifs.

V. GESTION QUANTITATIVE DES RESSOURCES (RARETE)

V.1 EAUX SUPERFICIELLES

V.1.1. Rappel de l'Enjeu

Dans l'état tendanciel, 16 masses d'eau superficielles sont classées en risque hydrologie et 37 sont classées en doute pour ce paramètre. Ainsi seulement 30% des masses d'eau superficielles respecteraient sur le bassin du Loir le bon état en 2015 pour le paramètre hydrologie. Sur le territoire du SAGE, les masses d'eau superficielles présentant un risque hydrologie sont essentiellement des TPCE (Très Petits Cours d'Eau).

Le manque de données hydrologiques (absence de stations de jaugeage) sur certaines de ces masses d'eau, voire sur d'autres affluents, non identifiés en risque ou en doute mais présentant des déséquilibres en périodes de basses eaux, n'a pas permis une analyse précise de ce risque et la mise en évidence d'une problématique quantitative lors du diagnostic du SAGE.

V.1.2. Objectifs

Les objectifs sont :

- L'amélioration de la connaissance des masses d'eau superficielles en risque hydrologie (réalité du risque, pressions existantes...)
- L'atteinte du bon état quantitatif des masses d'eau superficielles en risque hydrologie
- Le portage opérationnel des actions associées à cette stratégie par des maîtres d'ouvrage locaux

V.1.3. Déclinaison de la stratégie

La stratégie consiste ici en la réalisation d'études de diagnostic dans le cadre de Contrats Territoriaux sur les masses d'eau superficielles en risque hydrologie afin de vérifier la réalité du risque et d'analyser les pressions/impacts sur chacune des masses d'eau dans l'objectif de définir un programme d'actions adapté.

La stratégie vise également la réalisation des actions nécessaires pour atteindre le bon état quantitatif de ces masses d'eau et assurer le respect des débits d'objectifs aux points nodaux sur ces masses d'eau définis par le SDAGE, pouvant passer notamment par :

- la réduction localement de prélèvements (lien étroit pour certains affluents avec la stratégie établie sur l'enjeu « Gestion quantitative des eaux souterraines »),
- des actions de suppression/aménagement de plans d'eau et la morphologie des cours d'eau (lien étroit avec la stratégie établie sur l'enjeu « Qualité des milieux aquatiques »)

Le portage opérationnel des actions sur les secteurs nécessaires après diagnostic, devra être assuré localement par les Contrats Territoriaux ou à défaut par les EPCI concernées.



La stratégie du SAGE consiste en **l'amélioration de la connaissance du risque hydrologie** des 16 masses d'eau superficielles concernées **puis en la réalisation des programmes d'actions nécessaires** pour l'atteinte du bon état quantitatif. Cette stratégie doit être rapprochée de celle établie sur les masses d'eau souterraines (lien étroit entre la Nappe de Beauce et ses exutoires : Conie/Aigre) et sur la qualité des milieux aquatiques.

Éléments de faisabilité / Freins potentiels:



- La faisabilité peut être évaluée comme bonne dans le cadre de cette stratégie visant l'amélioration des connaissances mais cette faisabilité pourrait être plus difficile dans le cadre des programmes d'actions ultérieurs aux phases de diagnostic.
- Le coût associé aux études de diagnostics pour les porteurs de Contrats Territoriaux.

V.2 EAUX SOUTERRAINES

V.2.1. Rappel de l'Enjeu

La nappe du Cénomaniens et la nappe de Beauce, sont des ressources stratégiques pour divers usages particulièrement pour l'alimentation en eau potable (nappe du Cénomaniens) et pour l'irrigation (nappe de Beauce). Elles présentent un état quantitatif fragile.

Un risque quantitatif a été estimé uniquement pour la nappe du Cénomaniens. L'objectif de bon état proposé pour cette masse d'eau a cependant été évalué à échéance 2015 (sans report de délai), au regard des efforts et des études déjà effectués ou en cours pour annihiler la tendance à la baisse observée sur certains secteurs (baisse des niveaux piézométriques).

Pour rappel, la partie captive de la nappe du Cénomaniens (25 000 km², un des plus gros réservoirs au niveau national) est classée en NAEP (Nappe à réserver à l'Alimentation en Eau Potable). La nappe du Cénomaniens et la nappe de Beauce sont classées en ZRE (Zone de Répartition des Eaux).

La gestion quantitative de la nappe du Cénomaniens représente un enjeu sur le territoire du SAGE Loir au regard de l'importance de cette ressource pour satisfaire l'ensemble des usages, notamment pour l'eau potable. Les premières conclusions du programme d'étude et de modélisation de la nappe montrent que l'atteinte de l'objectif « maintien du niveau piézométrique » passe par la stabilisation, voire la diminution, des prélèvements sur quelques secteurs du SAGE Loir (voir diagnostic du SAGE).

La gestion quantitative de la nappe de Beauce, classée en Zone de Répartition des Eaux, a été définie comme l'un des principaux enjeux sur le SAGE « Nappe de Beauce et milieux aquatiques associées ». Il représente nécessairement sur le territoire du SAGE du bassin du Loir un enjeu important. Cependant, il s'agira de suivre les orientations et mesures du SAGE « Nappe de Beauce » pour assurer la cohérence dans la gestion globale et intégrée de cette nappe sur l'ensemble de son périmètre. Pour rappel, l'amélioration de l'état quantitatif de la nappe de Beauce conditionnera sur le bassin le bon état de certains cours d'eau fortement dépendant de par leur fonctionnement hydrologique, du niveau piézométrique de la nappe.

V.2.2. Objectifs

Les objectifs sont :

- L'atteinte du bon état quantitatif des masses d'eau souterraines en risque quantitatif
- Le portage opérationnel des actions associées à cette stratégie

V.2.3. Déclinaison de la stratégie

La stratégie du SAGE consiste en la mise en application des mesures du SDAGE Loire Bretagne sur la nappe du Cénomaniens (conformément aux dispositions 7C).

Il s'agit alors de mettre en place la gestion volumétrique (répartition des volumes prélevables par usager) pour cette nappe ainsi qu'un dispositif de suivi et de contrôle. Ceci passera notamment par des réductions de prélèvements agricoles voire domestiques sur des zones dites bassières par rapport au niveau piézométrique de la nappe (zone de Coulongé-Le Lude). Rappelons qu'un ou des organisme(s) unique(s) devront être identifiés sur le territoire du SAGE pour prendre en charge la gestion volumétrique des prélèvements agricoles.

La stratégie du SAGE consiste en la stricte **mise en application des dispositions 7C du SDAGE Loire Bretagne** sur la gestion volumétrique de la nappe du Cénomaniens. **Aucune stratégie n'est établie** par le SAGE Loir sur la gestion volumétrique de la **nappe de Beauce** : la CLE se confortera aux orientations du SAGE Nappe de Beauce sur cet enjeu.

Éléments de faisabilité / Freins potentiels:

à  

- La faisabilité peut être évaluée comme bonne dans le cadre de cette stratégie visant la mise en application de mesures du SDAGE s'inscrivant déjà dans la tendance actuelle : cependant selon les conditions de réduction des prélèvements en zones dites bassières, des difficultés de mises en œuvre des actions pourraient être identifiées.

VI. SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

VI.1 RAPPEL DE L'ENJEU

L'enjeu est celui de la satisfaction de l'usage eau potable et la sécurisation de l'alimentation. En effet, en amont du bassin du Loir (Loir Amont, Conie), il est nécessaire d'assurer la distribution d'une eau conforme à la réglementation en vigueur vis-à-vis de sa concentration en nitrates et pesticides : on note ici l'importance du lien entre la sécurisation et la reconquête de la qualité des eaux superficielles et de certaines nappes exploitées (en particulier la Nappe de Beauce puis le Séno-turonien).

Sur l'ensemble du bassin versant, l'enjeu est d'assurer une sécurisation de l'alimentation en eau potable en cas de pollution accidentelle (mise en place et cohérence des interconnexions...).

Les départements concernés par le bassin du Loir sont dotés de schémas départementaux d'alimentation en eau potable (SDAEP), récents ou en cours d'actualisation ; malgré l'existence de ces schémas, des problèmes de sécurité subsistent.

VI.2 OBJECTIFS

Les objectifs sont :

- Assurer une sécurisation de l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du bassin versant ;
- Assurer la satisfaction de l'usage « Eau potable » via la distribution d'une eau conforme aux normes réglementaires (nitrates/pesticides) ;
- Poursuivre et développer une politique d'économies d'eau individuelle et collective

VI.3 DÉCLINAISON DE LA STRATÉGIE

La stratégie sur cet enjeu consiste dans un premier temps à améliorer la coordination des politiques « Eau potable » à l'échelle du bassin du Loir en vue d'une meilleure gestion des ressources et sécurisation de l'usage. Cela repose notamment sur le renforcement de la portée des schémas départementaux d'alimentation en eau potable (SDAEP) concernant tous les futurs projets d'organisation et d'équipements des structures productrices et distributrices d'eau potable (renforcement de la demande de compatibilité des projets avec les orientations/objectifs des SDAEP).

La stratégie repose également sur la reconquête de la qualité des eaux brutes en amont du bassin versant où l'eau potable distribuée présente des concentrations en nitrates et en pesticides non conformes à la réglementation en vigueur. Elle est donc tributaire de la stratégie menée sur les aires d'alimentation de captages dans le cadre de l'enjeu « Qualité physico-chimique des ressources (Nitrates/Pesticides) ».

En parallèle, la CLE exprime sa volonté d'accentuer les tendances actuelles d'économie d'eau et la mise en place de politiques concrètes d'économies à l'échelle du bassin du Loir : ceci devra d'ailleurs être accentué sur les zones bassières de la nappe du Cénomaniens dans un objectif de réduction de la pression de prélèvements (et ce bien que cette nappe soit réservée prioritairement à l'usage eau potable). Concernant les réseaux d'eau potable, les collectivités sont ainsi encouragées à continuer leurs efforts (études et travaux de renouvellement de réseaux, diagnostic et équipements de bâtiments publics, réduction des usages sur les espaces verts, réutilisation des eaux pluviales et/ou usées dans les nouveaux projets d'aménagements...) afin d'améliorer et maintenir de bons taux de rendement (et de respecter les dispositions du SDAGE Loire-Bretagne : 75% de rendement en zone rurale et 85% en zone urbaine) et de réduire leurs consommations en eau. Il s'agira notamment de mettre en place une vraie gestion patrimoniale via une tarification permettant le renouvellement régulier des réseaux.

Concernant les consommations des particuliers, il s'agira notamment de les encourager à s'équiper de dispositifs simples d'économies d'eau et/ou de réutiliser les eaux pluviales à travers un programme de communication et de sensibilisation..

La stratégie du SAGE consiste en la **reconquête de la qualité des ressources en première priorité**. En parallèle, elle vise à **améliorer la coordination et l'homogénéisation des politiques « Eau potable »** sur le bassin versant et à **poursuivre les efforts actuels en termes d'économies d'eau** (et tout particulièrement en zones bassières pour la nappe du Cénomaniens).

Eléments de faisabilité / Freins potentiels:



- La faisabilité peut être évaluée comme bonne sur la mise en œuvre des politiques d'économies d'eau, mesures relevant déjà de l'ordre du tendanciel ;
- Elle semble par contre moyenne sur l'amélioration de la coordination des politiques « eau potable », en particulier en amont du bassin versant de par la complexité actuelle de l'organisation des maîtrises d'ouvrages (nombre conséquent de syndicats, multiplication des captages d'eau potable, manque d'application concrète des orientations du SDAEP...). Cependant l'étude est menée par le Conseil Général d'Eure-et-Loir et les premières orientations de la réforme territoriale devraient appuyer en ce sens la future organisation et politique dans le domaine de l'eau potable.

VII. INONDATIONS

VII.1 RAPPEL DE L'ENJEU

Le bassin du Loir présente des crues générées en amont de Châteaudun et des crues aval notamment liées à un apport conséquent des eaux du bassin de la Braye (à l'origine de la pointe de crue en aval de la confluence avec la Braye (ex : crue de 2004)).

Les principales zones vulnérables identifiées sur le bassin sont de l'amont vers l'aval : *Bonneval, Châteaudun, Cloyes-sur-le-Loir, Vendôme, Montoire-sur-le-Loir, Le Lude, La Flèche et Durtal.*

A l'échelle du bassin versant de la Maine et du bassin versant du Loir, des études globales et locales ont été menées, notamment sous maîtrise d'ouvrage de l'Établissement public Loire, afin de mieux connaître le risque inondation, la formation et la propagation des crues et d'étudier la faisabilité d'un certain nombre d'aménagements sur le bassin.

Il semble encore nécessaire aujourd'hui d'améliorer la connaissance et l'évaluation du risque inondation et de mieux appréhender la gestion du risque sur le bassin du Loir. Il s'agit également de prévenir les risques par une meilleure connaissance de l'aléa et de les diminuer en réduisant notamment la vulnérabilité des enjeux et territoires impactés par les inondations. A noter que la Directive européenne 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation impose de considérer les effets directs et indirects des inondations sur 4 catégories d'enjeux : la santé humaine, l'environnement, les biens dont le patrimoine culturels et les activités économiques.

VII.2 OBJECTIFS

Les objectifs sont :

- Prévenir le risque notamment par une amélioration de la connaissance de l'aléa inondation et la conscience de ce risque;
- Réduire les conséquences négatives des inondations sur les enjeux impactés en promouvant notamment les démarches de réduction de la vulnérabilité
- Le portage opérationnel des actions associées à cette stratégie



Rappel / Définitions :

- **Aléa** : il se définit selon les caractéristiques d'écoulement (hauteur d'eau de submersion, vitesse d'écoulement, durée de submersion, topographie, cotes de la ligne d'eau de la crue de référence...) et se détermine selon une intensité (aléa faible, moyen, fort) ;
- **Enjeux** : Les enjeux liés aux phénomènes d'inondations peuvent être divers : pertes humaines, pertes matérielles, conséquences économiques, dommages sur les réseaux...
- **Risque** : Le risque inondation est la résultante du croisement de l'aléa et de la vulnérabilité
- **Vulnérabilité** : elle s'applique aux enjeux existants (habitations sinistrées, biens, activités économiques impactées...) impactés par les inondations et s'évalue en fonction de la sensibilité de ces enjeux aux inondations et donc aux dommages provoqués. A noter que des enjeux en dehors des zones inondables peuvent être impactés de façon indirecte, ils ne doivent pas être oubliés.

VII.3 DÉCLINAISON DE LA STRATÉGIE

La stratégie sur cet enjeu consistera in fine en la mise en application des orientations et actions définies dans l'étude globale de réduction du risque inondation dans le bassin versant du Loir qui vise notamment à améliorer la connaissance et l'évaluation du risque sur l'ensemble du bassin versant du Loir (Loir et affluents) pour aboutir à un programme d'actions concret, hiérarchisé et réaliste visant à réduire le risque inondation de manière significative sur le bassin du Loir. Ce programme sera basé sur un état des lieux et un diagnostic du risque inondation et de sa gestion, et proposera des améliorations pour la prévision des crues, la préparation à la gestion de crise, la réduction de la vulnérabilité des enjeux exposés (habitat, activités économiques, réseaux,...) et la protection contre les inondations.

Elle reposera ainsi sur un renforcement de la mise en application de la réglementation en vigueur en termes de prévention (PPRI), de préparation à la gestion de crise (Plans Communaux de Sauvegarde) et à une amélioration de la conscience du risque inondation (Atlas des Zones Inondables, Documents d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), ...).

En parallèle, elle visera à mettre en place les actions nécessaires sur les secteurs prioritaires identifiés concernant : la réduction de la vulnérabilité des habitats et des activités économiques, l'amélioration de la gestion globale des eaux pluviales, l'aménagement de l'espace rural en vue de réduire l'aléa ou encore localement l'étude de la faisabilité de mesures de ralentissement dynamique.

La maîtrise d'ouvrage des actions nécessaires devra être définie : une interrogation se pose actuellement sur la nécessité de créer une structure à l'échelle du bassin du Loir voire de la Maine, ou si le portage pourra être assuré localement par les communes et EPCI au cas par cas ou encore par l'Etablissement Public Loire.

La stratégie du SAGE sur cet enjeu s'oriente dans un premier temps vers **le renforcement et l'accélération de la mise en application la réglementation** en vigueur. Dans un second temps, elle vise la **poursuite des actions de réduction de la vulnérabilité** des habitats et des activités économiques et **de réduction de l'aléa** pour les crues récurrentes (via la gestion des eaux pluviales...) **sur les secteurs prioritaires** définis par l'étude en cours tout **en définissant la maîtrise d'ouvrage opérationnelle associée**.

Éléments de faisabilité / Freins potentiels:

à  

- La faisabilité peut être évaluée comme bonne sur la mise en œuvre de cette stratégie notamment du fait d'une sensibilité forte des acteurs locaux envers cet enjeu ;
- Elle semble par contre moyenne sur l'aspect « maîtrise d'ouvrage » : quelle(s) sera/seront la ou les structure(s) opérationnelle(s) sur cette thématique ? Ne serait ce pas nécessaire de porter ces actions à l'échelle du bassin du Loir ou du bassin de la Maine ?

PHASE III. EVALUATION ECONOMIQUE DU SAGE

I. DEMARCHE

L'analyse économique dans le cadre d'un SAGE a avant tout pour objectif de nourrir le débat et la concertation entre les acteurs. Dans la phase précédente, les coûts des mesures constituant les scénarios alternatifs avaient été chiffrés, ainsi que les bénéfices qui découleront de ces mesures. Le caractère non monétarisé de certains usages de l'eau ont rendu difficile ces estimations. Pourtant, la connaissance de ces bénéfices permet de juger de l'efficacité d'un coût et de répondre à la question : « quels bénéfices suis-je en droit d'attendre au regard des coûts que j'envisage de consentir ? ».

Suite aux choix effectués par les acteurs du SAGE, le coût global de la stratégie du SAGE Loir ainsi que l'analyse des coûts-bénéfices du projet de SAGE sont présentés ci-après.

II. EVALUATION DES COÛTS

Le tableau suivant détaille le chiffrage de la stratégie par enjeu sur 10 ans.

Thème-Enjeu	Coûts d'investissement sur une période de 10 ans (M€)	Coûts de fonctionnement sur une période de 10 ans (M€)	Coûts Totaux sur une période de 10 ans (M€)
1 Qualité Physico-Chimique des ressources en eau			
Nitrates	4,2	94,7	98,9
Phosphore	40,0	5,3	45,3
Pesticides	8,4	138,1	146,5
2 Qualité des Milieux Aquatiques / Morphologie			
	78,3	2,8	81,1
3 Zones Humides			
	2,5	1,3	3,8
4 Sécurisation de l'alimentation en eau potable			
	2,7	0,8	3,5
5 Gestion quantitative des eaux souterraines			
			0,0
6 Gestion quantitative des eaux superficielles			
	0,1	0,0	0,1
7 Inondations			
	3,3	0,0	3,3
8 Portage du SAGE et Organisation de la maîtrise d'ouvrage			
Animation / Coordination SAGE	0,0	0,9	0,9
Mise en place de Contrats Territoriaux: diagnostic, animation	0,1	3,6	3,7
Cout total de la stratégie sur 10 ans			387

III. EVALUATION DES BENEFICES

Pour rappel, les différents types de bénéfices, identifiés en réponse à la stratégie du SAGE Loir, sont :

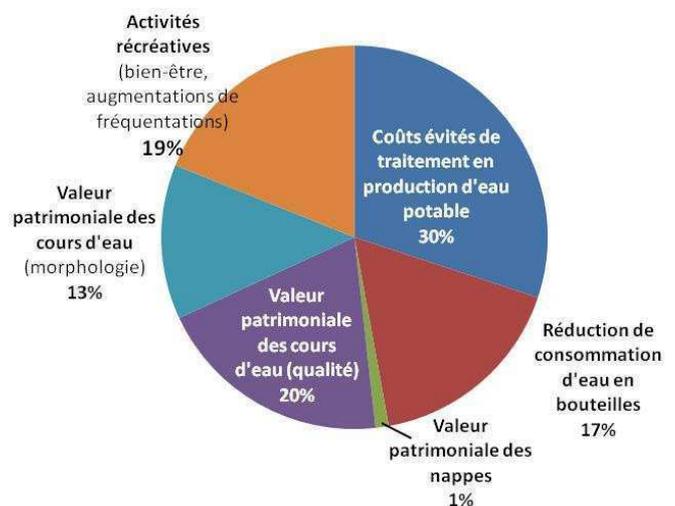
- **Des bénéfices marchands**, traduisant un gain financier pour les activités productives ou les collectivités du territoire à savoir :
 - La réduction des coûts de traitement pour la production d'eau potable (en cas d'amélioration de la qualité des eaux brutes sur les nitrates, les pesticides,...),
 - Des coûts évités d'achat d'eau en bouteilles pour les habitants, du fait d'une meilleure qualité et/ou perception de la qualité de l'eau du robinet à terme,
- **Les bénéfices non marchands**, qui ne correspondent pas à une utilisation de l'eau qui s'achète ou se vend (exemple de la qualité de l'eau pour la baignade). Une valeur monétaire peut parfois en être approchée, traduite par :
 - Les augmentations de fréquentation : *une amélioration de la perception de la qualité de l'eau peut induire des augmentations de fréquentation pour un site ou pour une activité (pêche de loisir, canoë-kayak, baignade, promenade...).*
 - Les bénéfices patrimoniaux : il s'agit d'une valeur que les habitants accordent à une ressource qu'ils n'utilisent pas forcément, mais dont ils ressentent l'intérêt de préservation, de reconquête (valeur accordée au bon état qualitatif des eaux souterraines, des cours d'eau, à des milieux aquatiques en bon état biologique, aux zones humides préservées...).

Il est toutefois certain que **d'autres bénéfices découleront de l'application de ces mesures**, sans qu'il soit possible de les traduire sous forme « monétaire ». Il s'agit notamment des **effets indirects** :

- sur la santé publique (amélioration globale de la qualité de l'eau) : *moindre exposition au risque de contamination via l'activité professionnelle, les activités de loisirs...*
- sur la préservation du patrimoine de paysages caractéristiques du bassin versant,
- sur la protection de la biodiversité, des richesses associées aux milieux continentaux du territoire.
- ...

- L'évaluation des bénéfices est identique à celle estimée dans le cadre des scénarios car aucune hypothèse n'y fait l'objet de réévaluation, contrairement à l'évaluation des coûts.
- Les bénéfices sont estimés entre **10 et 14 millions d'euros par an** soit environ **160 à 365 millions d'euros sur 60 ans** en fonction de l'intégration ou non des bénéfices « patrimoniaux ».

La répartition de ces bénéfices est la suivante : **Part relative des bénéfices annuels**



Le tableau suivant présente le chiffrage détaillé des bénéfiques.

Catégorie d'usage	Type d'usage	CE ou G ou NC (1)	M ou NM (2)	Type de bénéfice	Améliorations permises par les mesures du SAGE	Bénéfice moyen annuel en M€	Bénéfice sur 60 ans en M€
Alimentation en eau, production, stockage	Réduction des coûts de traitement pour la production d'eau potable	CE	M	Coûts évités de traitements spécifiques aux nitrates et aux pesticides	Programmes agricoles de lutte contre les nitrates et les pesticides. Limite de l'évaluation d'un bénéfice : malgré l'amélioration attendue à terme sur la qualité des eaux, les traitements des nitrates et pesticides, une fois mis en place, seront probablement maintenus malgré tout.	4,4	72,9
	Consommation d'eau en bouteille	CE	M	Coûts évités d'achat d'eau en bouteille	Meilleure perception de la qualité de l'eau du robinet	2,5	41,4
Usages récréatifs	Canoë-kayak	G	NM	Augmentation de bien-être des pratiquants de kayak (augmentation de fréquentation)	Meilleure image du fait de l'amélioration de la qualité de l'eau, de l'amélioration de la continuité, et de l'amélioration apportées à la gestion / l'entretien des cours d'eau et des milieux aquatiques.	0,0	0,2
	Pêche en eaux douces de loisir (continuité)	G	NM	Augmentation de bien être des pêcheurs d'eaux douces (valeur accordée, aspect continuité).	Meilleure perception par les pêcheurs (amélioration de la qualité de l'eau, de la continuité piscicole, de la gestion / entretien des cours d'eau et des milieux aquatiques)	0,2	2,5
	Pêche en eaux douces de loisir (diversité piscicole)	G	NM	Augmentation de bien être des pêcheurs d'eaux douces (valeur accordée, diversité piscicole)	Amélioration de la qualité de l'eau, de la continuité piscicole, restauration des fonctionnalités écologiques des cours d'eau : - permettant de reconquérir leurs capacités d'accueil, - favorisant la diversification des espèces	0,2	2,9
	Baignade	G	NM	Amélioration de la perception des conditions de baignade (qualité de l'eau) sur les plans d'eau et les autres sites de baignade	Amélioration globale de la qualité de l'eau	0,4	6,9
	Promenade, randonnée	G	NM	Augmentation de la fréquentation de la promenade et la randonnée	Meilleure image globale des circuits de promenade situés à proximité des cours d'eau (actions morphologie,...)	2,0	33,3
Valeurs patrimoniales	Valeur patrimoniale des cours d'eau (hydromorphologie)	G	NM	Bénéfice en termes d'amélioration de l'hydromorphologie des eaux de surface	Amélioration significative de la morphologie et du fonctionnement hydrologique/hydraulique des cours d'eau	1,9	31,6
	Valeur patrimoniale des cours d'eau (qualité)	G	NM	Bénéfice en termes d'amélioration de la qualité des eaux de surface (pesticides et nitrates)	Amélioration significative de la qualité des eaux douces de surface	2,9	48,1
	Valeur patrimoniale des nappes d'eau souterraines	G	NM	Bénéfice en termes d'amélioration de la qualité des eaux souterraines (pesticides et nitrates)	Amélioration significative de la qualité des eaux souterraines_nappe de beauce/ sur les aires d'alimentation des captages d'eau potable	0,2	125,3
Total sans les valeurs patrimoniales (en M€)						10	160
Total avec les valeurs patrimoniales (en M€)						14	365

(1) : CE (Coûts Evités) / G (Gain)

(2) : M (Marchand) / NM (Non Marchand)

IV. ANALYSE COÛTS-BÉNÉFICES

L'analyse coût-bénéfices consiste à réaliser une comparaison entre les coûts consentis et les bénéfices qui en découlent. Elle intègre la **temporalité**, c'est-à-dire que le décalage entre les coûts (à consentir principalement maintenant) et les bénéfices (à venir à moyen terme) est pris en compte. Pour cela, une actualisation dans le temps a été réalisée. Par ailleurs, les coûts et les bénéfices sont comparés à longue échelle, sur une période de 50 à 100 ans, afin :

- de lisser les coûts de programmes et les coûts récurrents,
- de prendre en compte le fait que les bénéfices estimés annuellement n'apparaîtront pas tout de suite, mais se poursuivront ensuite dans le temps.

La période prise en compte pour l'analyse coûts-bénéfices est de 60 ans. Il est important de garder à l'esprit que de nombreux éléments n'ont pas pu être chiffrés. Les résultats sont à considérer avec prudence.

Sur 60 ans, les résultats de l'analyse coûts-bénéfices sont les suivants :

Coûts sur 60 ans	Bénéfices sur 60 ans
420 M€	160 M€ sans les valeurs patrimoniales, 365 M€ en tenant compte des valeurs patrimoniales

On constate un **relatif équilibre entre les coûts et les bénéfices** lorsque ces derniers intègrent la notion de bénéfices sur valeurs patrimoniales.

- L'expérience acquise sur d'autres projets de SAGE montre davantage l'intérêt de la discussion suscitée autour de l'appréciation des bénéfices (et leur description qualitative), que leur quantification monétaire. Cela apporte un angle de vue différent dans les débats et apparaît souvent suffisant.
- Il ne s'agit donc pas d'utiliser l'analyse coûts-bénéfices comme un outil de comparaison économique précis, qui permettrait de justifier sur le plan « mathématique » la légitimité du projet de SAGE. En effet vu les méthodes utilisées, les valeurs de bénéfices proposées ne sont que des « valeurs possibles », fortement dépendantes des hypothèses retenues.
- A partir de là, le bilan coûts-bénéfices ne peut raisonnablement pas servir d'outil d'aide à la décision. Si le bilan s'avère plus ou moins à l'équilibre selon les projets de SAGE, l'essentiel reste dans la majorité des cas, l'accord global des acteurs engagés sur l'intérêt du projet de SAGE en faveur d'une meilleure gestion de l'eau, des milieux aquatiques et des zones humides.

PHASE IV. DECLINAISON DE LA STRATEGIE PAR CATEGORIE D'ACTEURS

Enjeux	Acteurs Territoire	COLLECTIVITES	ACTIVITES AGRICOLES	ACTIVITES INDUSTRIELLES	PARTICULIERS	AUTRES (cellule d'animation du SAGE, associations, financeurs, ...)
Portage du SAGE et Organisation de la maîtrise d'ouvrage	Echelle du SAGE	<p><u>Echelle du SAGE:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Solliciter l'EPL pour le portage du SAGE en phase de mise en œuvre: demander alors un nouveau découpage des SICALA pour les inscrire à l'échelle de sous-bassins et non à l'échelle départementale - Mener une réflexion et se donner les moyens pour créer une structure porteuse à moyen/long terme - Assurer l'animation/coordination et la communication dans le cadre du projet de SAGE (2 animateurs de SAGE) <p><u>Echelle des sous-bassins versants:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire émerger des structures opérationnelles multi-thématiques sur l'ensemble du périmètre - Coordonner l'ensemble des programmes portés par ces structures - Animer et coordonner les actions à l'échelle des CT (via les postes de techniciens) 				<p><u>Stratégie (cellule d'animation du SAGE):</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation/Coordination des actions du SAGE <p><u>Stratégie (financeurs: AELB...):</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui économique aux coûts de fonctionnement de la cellule d'animation du SAGE et des techniciens de CT
		<p><u>Stratégie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire émerger des structures opérationnelles multi-thématiques sur l'ensemble du périmètre (ici prioritairement en amont du bassin pour cet enjeu) - Encourager toutes les démarches favorisant le développement de l'agriculture biologique sur le territoire (émergence, mise en cohérence de filières aval, ...) 	<p><u>Stratégie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseils/Démonstrations/Formations sur la mise en application des 4ièmes programmes de mesures Directive Nitrates (CIPAN, bandes enherbées...) - Créer un référentiel local de mesures de reliquats d'azote (entrée et sortie d'hiver) - Accompagnement individuel des exploitants agricoles pour une meilleure appropriation des plans prévisionnels de fumure <p>Faisabilité: BONNE Efficacité: FAIBLE (si obj. Bon état) / MOYENNE (si obj. Non dégradation)</p>			<p><u>Stratégie (cellule d'animation du SAGE):</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation/Coordination des actions du SAGE - Plan de communication/sensibilisation <p><u>Stratégie (financeurs: AELB...):</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui économique aux coûts de fonctionnement structures opérationnelles dont les syndicats d'eau potable
Qualité physico-chimique des ressources	Nitrates	<p><u>Stratégie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Portage des actions à l'échelle des aires d'alimentation de captages non conformes (par les maîtres d'ouvrage en AEP) - Encourager toutes les démarches favorisant le développement de l'agriculture biologique sur le territoire (émergence, mise en cohérence de filières aval, ...) 	<p><u>Stratégie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner individuellement les exploitants agricoles (diagnostics, conseils technico-économique) vers le changement de système, l'agri. intégrée, les mesures agroenvironnementales (MAE)... - Atteindre 20% de la SAU en cultures pérennes sans intrant (MAE, cultures énergétiques, boisements...) - Développer l'agriculture intégrée (amélioration sur les rotations) sur 10% de la SAU restante <p>Faisabilité: MOYENNE à DIFFICILE Efficacité: FAIBLE (si obj. Bon état) / MOYENNE (si obj. Eau potable)</p>			
		<p><u>Rôle direct:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire émerger des structures opérationnelles multi-thématiques sur l'ensemble du périmètre (ici prioritairement en amont du bassin pour cet enjeu) - Encourager toutes les démarches favorisant le développement de l'agriculture biologique sur le territoire (émergence, mise en cohérence de filières aval, ...) 	<p><u>Stratégie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner individuellement les exploitants agricoles (diagnostics, conseils technico-économique) vers le changement de système, l'agri. intégrée, les MAE... - Atteindre 10% de la SAU en agriculture intégrée (amélioration sur les rotations) <p>Faisabilité: MOYENNE à DIFFICILE Efficacité: FAIBLE (si obj. Bon état) / MOYENNE (si obj. Non dégradation)</p>			

Enjeux	Acteurs		COLLECTIVITES	ACTIVITES AGRICOLES	ACTIVITES INDUSTRIELLES	PARTICULIERS	AUTRES
	Territoire						(cellule d'animation du SAGE, associations, financeurs, ...)
Qualité physico-chimique des ressources	Pesticides	Echelle du SAGE	<p>Stratégie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire émerger des structures opérationnelles multi-thématiques sur l'ensemble du périmètre (ici prioritairement en amont du bassin pour cet enjeu) - Portage des actions à l'échelle des aires d'alimentation de captages non conformes (syndicats AEP) - Réalisation de plans de désherbage communaux et de plans de gestion différenciée : développement des tech. alternatives au désherbage chimique... - S'inscrire dans un objectif d'atteinte du "zéro phyto" - Etre relais auprès des particuliers pour la sensibilisation aux risques liés aux pesticides et pour la promotion du non-recours aux traitements phytosanitaires dans les jardins - Réaliser des schémas d'aménagement bocager prioritairement sur le sous-bassin de la Braye <p>Faisabilité: BONNE à MOYENNE (déjà de l'ordre du tendanciel mais coût important de fonctionnement)</p> <p>Efficacité: BONNE (sur glyphosate/AMPA)</p>				<p>Stratégie (cellule d'animation du SAGE):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de communication/sensibilisation - Animation/Coordination des actions du SAGE <p>Stratégie (financeurs: AELB...):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui économique aux coûts de fonctionnement structures opérationnelles et sur certaines actions portant notamment sur les captages prioritaires - Contribution économique via les aides apportées sur les études "plans de désherbage" et l'acquisition de matériels alternatifs
		Echelle des sous-bassins non conformes au bon état (Loir Amont/Conie/Braye/Loir Médian)	<p>Rôle direct:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire émerger des structures opérationnelles multi-thématiques sur l'ensemble du périmètre (ici prioritairement en amont du bassin pour cet enjeu) - Portage des actions à l'échelle des aires d'alimentation de captages non conformes (syndicats AEP) <p>Rôles indirects:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans la gestion du foncier en rapport aux épandages par exemple 	<p>Stratégie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner individuellement les exploitants agricoles (via diagnostics) vers le changement de système, l'agri. intégrée, les MAE... - Atteindre un objectif de réduction de 50% de l'usage d'herbicides - Améliorer/maintenir les fonctionnalités du bocage sur le sous bassin de la Braye <p>Faisabilité: MOYENNE à DIFFICILE (freins sociologiques aux changements de pratiques surtout)</p> <p>Efficacité: FAIBLE (si obj. Bon état) / MOYENNE (si obj. Eau potable)</p>			
	Phosphore	Echelle des masses d'eau superficielles non conforme au BE	<p>Stratégie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire émerger des structures opérationnelles multi-thématiques sur l'ensemble du périmètre (ici prioritairement en amont du bassin pour cet enjeu: Braye et Loir Amont: rôle de suivi, coordination et communication) - Réduire les consommations en produits phosphatés (via plan de communication/sensibilisation auprès des industriels, particuliers et collectivités) - Réduire l'impact des rejets de stations d'épuration (traitement plus poussé du phosphore en boues activées, non rejet à l'étiage pour les lagunes...) - Améliorer la maîtrise hydraulique des transferts d'effluents domestiques (diagnostic/réhabilitation des mauvais branchements...) - Réduire l'impact des rejets en assainissement non collectifs (diagnostic/réhabilitation des points noirs en ANC) <p>Faisabilité: MOYENNE à DIFFICILE (surtout liée aux coûts engendrés)</p> <p>Efficacité: BONNE (si obj. Bon état) mais faible pour l'assainissement non collectif</p>		<p>Stratégie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les consommations en produits phosphatés (difficulté à trouver des substituts de même efficacité) - Réduire l'impact des rejets de stations d'épuration (traitement plus poussé du phosphore en boues activées, non rejet à l'étiage pour les lagunes...) <p>Faisabilité: MOYENNE à DIFFICILE (surtout liée aux coûts engendrés)</p> <p>Efficacité: BONNE (si obj. Bon état)</p>	<p>Stratégie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les consommations en produits phosphatés (via plan de communication/sensibilisation) <p>Faisabilité: BONNE</p> <p>Efficacité: BONNE (non suffisante seule mais démarche globale nécessaire)</p>	<p>Stratégie (cellule d'animation du SAGE):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de communication/sensibilisation - Animation/Coordination des actions du SAGE <p>Stratégie (financeurs: AELB):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribution économique via les aides apportées sur les projets d'assainissement AELB, Conseils Régionaux, Conseils Généraux...
			Echelle du SAGE	<p>Stratégie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les consommations en produits phosphatés (via plan de communication/sensibilisation auprès des industriels, particuliers et collectivités) <p>Faisabilité: BONNE</p> <p>Efficacité: BONNE (non suffisante seule mais démarche globale nécessaire)</p>		<p>Stratégie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les consommations en produits phosphatés (difficulté à trouver des substituts de même efficacité) <p>Faisabilité: BONNE</p> <p>Efficacité: BONNE (non suffisante seule mais démarche globale nécessaire)</p>	<p>Stratégie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les consommations en produits phosphatés (via plan de communication/sensibilisation) <p>Faisabilité: BONNE</p> <p>Efficacité: BONNE (non suffisante seule mais démarche globale nécessaire)</p>

Enjeux	Acteurs Territoire	COLLECTIVITES	ACTIVITES AGRICOLES	ACTIVITES INDUSTRIELLES	PARTICULIERS	AUTRES (cellule d'animation du SAGE, associations, financeurs, ...)
Qualité des milieux aquatiques (morphologie/continuité)	Echelle du SAGE	<p>Stratégie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire émerger des structures opérationnelles multi-thématiques - Réduire le taux d'étagement du Loir (obj: 50%) et des affluents (obj.:30%) via solutions adaptées au cas par cas (gestion des vannages, effacement, aménagement) - Assurer une continuité pour les espèces piscicoles via l'aménagement de passes à poissons sur les ouvrages maintenus et non franchissables - Actions de restauration/renaturation du lit mineur (notamment post-travaux menés sur les ouvrages) et de connectivité latérale des cours d'eau, sur secteurs impactés - Actions d'entretien et restauration de la ripisylve sur secteurs impactés - Actions de prévention et de veille et lutte contre les espèces envahissantes - Réduire l'impact des plans d'eau et extractions de granulats (aménagement/suppression de plans d'eau impactants, limiter le - Etre relais sur la communication/sensibilisation auprès des acteurs concernant les différentes actions menées sur cet enjeu (retours d'expériences, informations...) <p>Faisabilité: MOYENNE à DIFFICILE (surtout liée aux couts engendrés et à l'absence localement de maître d'ouvrage) Efficacité: BONNE (si obj. Bon état) mais faible pour l'assainissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Concertation et Participation dans le cadre des actions portant sur l'inventaire des ouvrages, les études de diagnostics dans le cadre des Contrats Territoriaux... 	<ul style="list-style-type: none"> - Concertation avec les exploitants de sites d'extractions de granulats pour assurer la mise en œuvre d'action sur la réduction de l'impact de ces activités sur les milieux aquatiques... 	<p>Concertation dans le cadre des actions portant sur les ouvrages: demande d'accord dans le cadre des travaux...</p>	<p>Stratégie (cellule d'animation du SAGE):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de communication/sensibilisation - Coordination des actions à l'échelle du SAGE <p>Partenaires (appui technique/animation):</p> <p>ONEMA, FDPMA, associations...</p> <p>Partenaires (financement)</p> <p>AELB, Conseils Régionaux, Conseils Généraux...</p>
Zones humides	Echelle du SAGE	<p>Stratégie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des inventaires précis de terrain (Echelle des Contrats territoriaux ou des EPCI) - Assurer une protection des zones humides dans le cadre des documents d'urbanisme (PLU) - Participer à la reconquête, la gestion des zones humides (notamment stratégiques): via l'acquisition foncière et/ou l'organisation et gestion du foncier de manière globale <p>Faisabilité: MOYENNE (surtout liée à l'absence de maîtrise d'ouvrage actuellement sur nombreux ss-bv et à une interrogation sur les moyens mobilisables et la volonté de portage (acq. Foncière, programme de reconquête/gestion))</p> <p>Efficacité: MOYENNE (objectifs semblant trop faibles pour enrayer le phénomène historique de destruction/dégradation des zones humides sur le territoire)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Concertation et Participation dans le cadre des actions portant sur les inventaires - Acteurs de la gestion/entretien des zones humides notamment via la contractualisation de mesures agro-environnementales (MAE) 		<p>-Concertation/Information dans le cadre des actions d'inventaires</p>	<p>Stratégie (cellule d'animation du SAGE):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de communication/sensibilisation (méthodologie d'inventaire, étude de prélocalisation, avancement et résultats des inventaires locaux, guide de gestion, ...) - Coordination des actions à l'échelle du SAGE dont la définition d'une méthodologie d'inventaire des zones humides (notamment ZHIEP et ZHSGE) <p>Partenaires (appui technique/animation):</p> <p>ONEMA, Services de l'Etat, FDPMA, associations...</p> <p>Partenaires (financement)</p> <p>AELB, Conseils Régionaux, Conseils Généraux...</p>

Enjeux	Acteurs Territoire	COLLECTIVITES	ACTIVITES AGRICOLES	ACTIVITES INDUSTRIELLES	PARTICULIERS	AUTRES (cellule d'animation du SAGE, associations, financeurs, ...)
Sécurisation de l'Alimentation en Eau Potable	Echelle des aires d'alimentation de captages non conformes au regard de la norme "eaux distribuées" (Loir Amont/Conie)	Stratégie - Reconquérir la qualité des ressources en amont du bassin versant notamment où l'eau distribuée n'est pas conforme aux normes - Assurer une protection/amélioration de la ressource à l'échelle des aires d'alimentation de captages non conformes (cf. Qualité) Faisabilité: MOYENNE à DIFFICILE (cf. enjeu Qualité) Efficacité: MOYENNE ? (cf. enjeu Qualité)	-Rôle direct via la stratégie sur les enjeux de Qualité des ressources			Partenaires (appui technique/animation): CG, Services de l'Etat Partenaires (financement) AELB, Conseils Régionaux, Conseils Généraux...
	Echelle du SAGE	Stratégie - Assurer une cohérence des politiques "eau potable" à l'échelle du bassin du Loir via le renforcement de la portée des schémas départementaux - Développer une politique d'économies d'eau (habitats/batiments publics) notamment dans les zones bassières de la nappe du Cénomanienn Faisabilité: BONNE (sur économies d'eau) à MOYENNE (difficulté en amont du bassin versant de part la structuration actuelle de la Efficacité: BONNE (non suffisante seule mais démarche globale nécessaire)			Stratégie - Réduire les consommations en eau via plan de communication/sensibilisation (dispositifs hydro-économiques, récupération d'eaux pluviales...) Faisabilité: BONNE Efficacité: BONNE (non suffisante seule mais démarche globale nécessaire)	Stratégie (cellule d'animation du SAGE, CLE): - Renforcer la portée des SDAEP via projet de SAGE - Plan de communication/sensibilisation sur la réduction des consommations en eau potable
Gestion quantitatives des ressources (rareté)	Eaux souterraines (Nappe du Cénomanienn)	Stratégie - Mise en place d'un organisme unique (contrôle/suivi de la gestion volumétrique des prélèvements agricoles) ? - Réduction des prélèvements AEP en zones bassières Faisabilité: MOYENNE à DIFFICILE (cf. enjeu Qualité) Efficacité: MOYENNE ? (cf. enjeu Qualité)	Stratégie - Mise en place d'un organisme unique (contrôle/suivi de la gestion volumétrique des prélèvements agricoles) ? - Réduction des prélèvements en zones bassières Faisabilité: MOYENNE à DIFFICILE (cf. enjeu Qualité) Efficacité: MOYENNE ? (cf. enjeu Qualité)	Stratégie - Réduction des prélèvements en zones bassières Faisabilité: MOYENNE à DIFFICILE (cf. enjeu Qualité) Efficacité: MOYENNE ? (cf. enjeu Qualité)	Stratégie - Réduire les consommations en eau (via plan de communication/sensibilisation notamment) Faisabilité: BONNE Efficacité: BONNE (non suffisante seule mais démarche globale nécessaire)	Stratégie (cellule d'animation du SAGE): - Renforcer la portée des SDAEP via projet de SAGE (PAGD) - Plan de communication/sensibilisation sur la réduction des consommations en eau potable Partenaires (appui technique): AELB...
	Eaux superficielles en risque hydrologie (Loir Amont/Conie/Braye)	Stratégie Réaliser d'étude de diagnostic pressions/impact sur les masses d'eau en risque - Mettre en place un programme d'actions adaptées au besoin suite aux études de diagnostic Faisabilité: BONNE (sur économies d'eau) à MOYENNE (absence localement des maîtrises d'ouvrage) Efficacité: BONNE	Stratégie - Rôle direct dans les actions des programmes nécessaires au rétablissement de l'état quantitatif (réduction de prélèvements, aménagement de l'espace...) Faisabilité: MOYENNE à DIFFICILE (cf. enjeu Qualité) Efficacité: MOYENNE ? (cf. enjeu Qualité)	Stratégie - Rôle direct dans les actions des programmes nécessaires au rétablissement de l'état quantitatif (réduction de prélèvements) Faisabilité: MOYENNE à DIFFICILE (cf. enjeu Qualité) Efficacité: MOYENNE ? (cf. enjeu Qualité)	Stratégie - Réduire les consommations en eau (via plan de communication/sensibilisation notamment) Faisabilité: BONNE Efficacité: BONNE (non suffisante seule mais démarche globale nécessaire)	Stratégie (cellule d'animation du SAGE): - Animation d'un groupe de travail spécifique - Appui à la rédaction d'un cahier des charges pour étude complémentaire Partenaires (appui technique): ONEMA, Services de l'Etat, FDPMA, Partenaires (financement) AELB, Conseils Régionaux, Conseils Généraux...
Inondations	Echelle du SAGE (Loir et Affluents)	Stratégie - Amélioration des connaissances du risque et de la vulnérabilité (étude en cours) - Faire émerger une ou plusieurs structure(s) opérationnelle(s) - Assurer une cohérence globale dans la gestion des eaux pluviales et l'aménagement de l'espace - Mettre en place un programme d'actions cohérent, hiérarchisé et réaliste visant à réduire le risque inondation de manière significative (objectif de l'étude en cours) Faisabilité: BONNE (cf. réglementation) à MOYENNE (s des actions?) Efficacité: BONNE (?)	Stratégie - Rôle direct dans les actions des programmes nécessaires (aménagement de l'espace...) Faisabilité: MOYENNE à DIFFICILE (cf. enjeu Qualité) Efficacité: MOYENNE ? (cf. enjeu Qualité)	Stratégie - Rôle direct et indirect dans les actions des programmes nécessaires à la réduction de la vulnérabilité des entreprises	Stratégie - Rôle direct et indirect dans les actions des programmes nécessaires à la réduction de la vulnérabilité des biens et personnes	Partenaires (appui technique): Services de l'Etat, Etablissement Public Loire... Partenaires (financement) AELB, Conseils Régionaux, Conseils Généraux...

PHASE V. PREMIERS ELEMENTS D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

I. QU'EST-CE QUE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ?

L'évaluation environnementale est un document obligatoire depuis l'ordonnance n°2004-489 du 3 juin 2004 qui a transposé la directive européenne « plans et programmes » du 27 juin 2001 : elle a modifié le code de l'environnement ainsi que le code de l'urbanisme et le code général des collectivités territoriales.

Le Code de l'Environnement (article L.122-4) a introduit pour certains plans, programmes et autres documents de planification, la nécessité d'une évaluation environnementale : les SAGE font désormais partie de ces documents de planification soumis à l'évaluation environnementale.

Il s'agit d'un outil d'aide à la décision fournissant aux acteurs du territoire des éléments nécessaires dans le choix de la stratégie et dans l'élaboration d'un plan de communication autour du SAGE.

Il doit ainsi permettre :

- d'analyser les incidences potentielles des mesures/orientations du SAGE sur les différentes composantes environnementales du territoire
- de proposer une politique de gestion durable du territoire de SAGE, cohérente avec les autres plans et programmes déjà mis en œuvre et conciliant efficacité environnementale, sociale et économique.

In fine, l'ensemble des conclusions de cette évaluation environnementale devront être reprises par la CLE dans un rapport environnemental, pièce distincte du Projet d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et du Règlement du SAGE.

- *Dans le cadre de la stratégie du SAGE, il s'agit d'apporter de **premiers éléments pour anticiper sur la réalisation de l'évaluation environnementale** du projet de SAGE, étape suivante à mener en parallèle de la rédaction des produits du SAGE.*
- *Le présent document vise donc dans un premier temps à **s'assurer de la cohérence et justification des orientations retenues dans la stratégie au regard des différents enjeux environnementaux** du territoire.*

II. PREMIERS ELEMENTS D'EVALUATION

II.1 ARTICULATION DE LA STRATÉGIE AVEC LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Dans le cadre d'une première réflexion sur l'évaluation environnementale, il convient dans un premier temps de s'assurer que l'élaboration de la stratégie de SAGE a été menée en cohérence avec les orientations et objectifs des autres plans et programmes pris à l'échelle communautaire, nationale ou infranationale.

Pour cette analyse ont été principalement retenus les documents, plans ou programmes ayant un lien avec la gestion et la protection de la ressource en eau et celle des milieux aquatiques notamment ceux soumis à une évaluation environnementale : la Directive Cadre sur L'Eau, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire Bretagne,...

- *Un travail complémentaire de vérification de la compatibilité du projet de SAGE avec d'autres plans et programmes dont les objectifs sont plus « éloignés » de ceux du SAGE ou d'une portée géographique plus « lointaine » (convention de RAMSAR de 1971, protocole de Kyoto, Plan National Santé Environnement, Directive nitrates, plan départemental de protection du milieu aquatique et de gestion des ressources piscicoles,...) devra être **réalisé lors de la phase d'écriture** du rapport environnemental (en parallèle de l'écriture du SAGE).*

Plan / Programme	Description / Objectifs	Articulation avec la stratégie du SAGE
Echelle communautaire		
<p>Directive Cadre sur l'Eau (DCE)</p>	<p>La directive cadre sur l'eau engage les pays de l'Union Européenne pour la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques d'ici 2015.</p> <p>Objectif : atteinte du «bon état écologique des eaux»</p>	<p>La majorité des objectifs retenus dans la stratégie du SAGE découlent directement des objectifs fixés dans le cadre de la DCE. L'atteinte de certains objectifs (qualité des eaux superficielles et souterraines en nitrates notamment) dépassera cependant le cadre temporel d'un seul SAGE.</p> <p>L'atteinte des objectifs de la DCE nécessite la mise en œuvre de mesures spécifiques et complémentaires de celles réalisées en tendance. Les mesures retenues dans la stratégie concourent à l'atteinte de ces objectifs et apparaissent cohérentes (voire plus ambitieuses) avec le contenu du programme de mesures sur ce secteur.</p>
<p>Directive européenne 98/83/CE</p>	<p>La deuxième directive européenne 98/83/CE, entrée en vigueur le 25 décembre 1998, constitue aujourd'hui le cadre réglementaire européen en matière d'eau potable. Elle s'applique à l'ensemble des eaux destinées à la consommation humaine, à l'exception des eaux minérales naturelles et des eaux médicinales.</p>	<p>En amont du bassin versant (Loir Amont/Conie), de nombreux captages présentent une eau distribuée non conforme sur les paramètres nitrates et pesticides.</p> <p>La stratégie du SAGE décline des mesures visant l'amélioration de la qualité des eaux brutes sur ces territoires (échelle des bassins versants et des aires d'alimentation de captages concernés)</p> <p>Les objectifs fixés par le SAGE sont ici compatibles avec ceux de la Directive 98/83/CE relatives aux eaux distribuées pour l'eau potable: la stratégie du SAGE contribue à l'atteinte de ces objectifs.</p>
Echelle nationale		
<p>Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH)</p>	<p>Les programmes agri-environnementaux sont financés via le Plan de Développement Rural Hexagonal 2007-2013, à travers les deux premiers axes du FEADER.</p> <p>Le PDRH repose sur une aide financière individuelle auprès des exploitations agricoles pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'acquisition des équipements - la modification des pratiques agricoles 	<p>Les objectifs de la stratégie du SAGE sont compatibles avec les objectifs du PDRH. Plusieurs mesures du PDRH constituent des « outils tendanciels » permettant d'améliorer la qualité des eaux du territoire vis-à-vis des nitrates et des pesticides (MAE globales et territorialisées, plan végétal environnement).</p> <p>Ils concourent donc à l'atteinte des objectifs fixés dans la stratégie du SAGE. La stratégie du SAGE suppose néanmoins d'aller au-delà des moyens actuellement disponibles dans le PDRH. Elle apparaît cohérente avec les mesures du Grenelle de l'environnement, notamment sur le volet « développement de l'agriculture biologique » tout en précisant les difficultés liées à la mise en œuvre de ses orientations sur ce point et donc à la nécessité d'une approche sur le long terme (plusieurs SAGE).</p>

<p>Plan Ecophyto 2018</p>	<p>Le plan Ecophyto 2018 vise à réduire tous les usages (agricoles et non agricoles) de produits phytosanitaires (objectif de réduction de 50% des usages à horizon 2018). Ce plan, appliqué entre 2008 et 2018, a été mis en place par le ministère de l'agriculture et de la pêche suite au Grenelle de l'Environnement. Le plan se décline en 8 axes.</p>	<p>Les objectifs définis dans le cadre de la stratégie du SAGE sont cohérents avec ceux du plan Ecophyto 2018.</p> <p>Les mesures retenues dans la stratégie vont dans le sens des orientations définies par le plan (obj de réduction des usages). Sont ajoutés dans la stratégie, en complément des mesures de réduction des usages, des actions visant à limiter les transferts de produits phytosanitaires.</p>
<p>Plan d'action en faveur des zones humides</p>	<p>Ce plan d'action, adopté par le gouvernement, est une construction commune du Groupe national pour les zones humides et marque les engagements de l'Etat à initier une dynamique en faveur des zones humides.</p> <p>Les grands objectifs du plan d'action sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer les pratiques sur les zones humides ; - développer des outils robustes pour une gestion gagnant-gagnant des zones humides ; - répondre de façon plus forte et plus concrète aux engagements de la France quant à la mise en œuvre de la convention de Ramsar. <p>Les axes prioritaires d'actions sont définis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mobiliser l'ensemble des politiques publiques en faveur des zones humides (dont le développement de la maîtrise d'ouvrage pour la gestion/restauration) ; - renforcer la connaissance des zones humides - développer la formation et sensibilisation - valoriser les zones humides françaises à l'international. 	<p>La stratégie du SAGE sur l'enjeu « zones humides » a pour objectifs de mieux connaître, préserver et gérer le patrimoine « zones humides » du territoire.</p> <p>Les orientations de la stratégie rejoignent parfaitement les objectifs et axes d'actions du plan national : <i>inventaires des zones humides, définition de règles de gestion, préservation via les documents d'urbanisme, émergence de maître d'ouvrage opérationnel, objectifs en termes de surfaces de zones humides à acquérir, gérer et restaurer sur le territoire, plan de communication et de sensibilisation...</i></p>

<p>Trame Bleue (Grenelle de l'environnement)</p> <p>Stratégie Nationale « Poissons Migrateurs » (dont plan anguille)</p> <p><u>=> Plan National d'Action pour la restauration des cours d'eau</u></p>	<p>Le plan national d'action pour la restauration des cours d'eau lancé fin 2009 présente 5 piliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la connaissance (données ROE, seuils et barrages) - Prioriser les interventions sur les bassins pour restaurer la continuité écologique, - Dans le cadre de la révision des 9^{ème} prgmes des agences de l'eau : assurer des financements pour les ouvrages « prioritaires » - Mise en place de la police de l'eau (programme pluriannuel d'interventions sur ouvrages problématiques) - Evaluer les bénéfices environnementaux 	<p>Parmi les objectifs de la stratégie du SAGE on note celui sur l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau du bassin versant et le rétablissement d'une continuité écologique.</p> <p>Les orientations prises dans la stratégie (diagnostic des ouvrages, réduction du taux d'étagement, dispositions sur la franchissabilité des ouvrages...) pour répondre à ses objectifs concourent avec celles du plan national d'action pour la restauration des cours d'eau.</p>
<p>Plan National Santé Environnement 2 2009-2013</p>	<p><i>Cf. Plan Régional Santé Environnement</i></p>	<p><i>Cf. Plan Régional Santé Environnement</i></p>
<p>Echelle infranationale</p>		
<p>SDAGE Loire-Bretagne</p>	<p>Outil de la mise en œuvre de la DCE, le SDAGE constitue le plan de gestion du district Loire Bretagne.</p> <p>Il définit les orientations et dispositions à même de garantir les objectifs environnementaux qui sont fixés pour toutes les masses d'eau du district.</p>	<p>Les objectifs retenus dans la stratégie du SAGE sont globalement compatibles et cohérents avec ceux définis dans le projet de SDAGE. L'élaboration de la stratégie du SAGE et des moyens retenus a été menée en cohérence avec les orientations fondamentales et les dispositifs du projet de SDAGE.</p> <p>Seuls les délais d'atteinte du bon état pourraient être différés pour le bon état écologique des cours d'eau (aspect qualité biologique / continuité) et le bon état physico chimique sur le paramètre nitrates (nappe de Beauce et cours d'eau en amont du bassin) : du fait d'une part de l'importance des actions à mener et de l'importance actuelle de l'écart au bon état, d'autre part du temps de réponse des milieux.</p>

<p>Plan de Gestion des Poissons Migrateurs 2009-2013 (PLAGEPOMI)</p>	<p>Ce plan répond localement à la stratégie nationale sur les poissons migrateurs. Elaboré par le COGEPOMI (comité de gestion) du bassin de la Loire, côtiers vendéens et de la Sèvre Niortaise, il fixe par cours d'eau et/ou par bassin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les mesures nécessaires pour la reproduction, développement, la conservation et la circulation des poissons migrateurs sous réserve des dispositions de l'article L 432-6 du Code de l'Environnement, - les conditions fixées pour les pêches (périodes, limitations..) ; - les plans d'alevinage - 	<p>Parmi les objectifs de la stratégie du SAGE on note celui sur l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau du bassin versant et le rétablissement d'une continuité écologique. Les orientations prises dans la stratégie pour répondre à ses objectifs concourent avec celles du plan de gestion des poissons migrateurs.</p>
<p>Plan régional Santé Environnement 2009-2013 (Pays de la Loire / Centre)</p>	<p>Le PRSE répond à la mise en application du second plan national 2009-2013 qui vise des actions pour la prévention des risques sanitaires liées à l'environnement dont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réduction des substances toxiques dans l'air et dans l'eau ; - l'amélioration de la qualité de l'air intérieur (bâties, lieux publics) - 	<p>Dans le domaine de l'eau propre aux projets de SAGE, les objectifs et orientations de la stratégie du SAGE sur les enjeux « qualité physico-chimique des ressources » répondent pour partie au PRSE et PNSE : actions portant sur la réduction de tous les usages de pesticides, plan de communication et de sensibilisation sur les actions liées aux pesticides, amélioration de la qualité des ressources en nitrates (notamment pour la satisfaction de l'usage eau potable), ...</p>
<p>SAGE de la Nappe de Beauce</p>	<p>Le nouveau projet de SAGE Nappe de Beauce adopté en 2010 a pour objectif de résultat l'atteinte du bon état et pour objectifs spécifiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérer quantitativement la ressource (nappe de Beauce), - Assurer durablement la qualité de la ressource, - Protéger le milieu naturel, - Prévenir et gérer les risques de ruissellement et d'inondation, - Partager et appliquer le SAGE 	<p>Les objectifs fixés par le SAGE Loir dans le cadre de sa stratégie sont en cohérence avec les objectifs du SAGE Nappe de Beauce sur les enjeux communs.</p> <p>Le SAGE Loir se fixe des objectifs supplémentaires sur les cours d'eau notamment spécifiquement sur la continuité écologique (objectifs de taux d'étagement établis).</p>

<p>SAGE de la Nappe de Beauce</p>	<p>Parmi les orientations et moyens établis dans le PAGD du SAGE Nappe de Beauce on retrouve notamment ces dispositions/actions:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réduction des pressions phytosanitaires, - une meilleure protection des aires d'alimentation de captages, - la mise en conformité de l'assainissement domestique, - une meilleure gestion des eaux pluviales, - une délimitation des aires d'alimentation de captages prioritaires et définition d'un programme d'actions, - une meilleure gestion de la fertilisation azotée en zone vulnérable afin de réduire les fuites d'azote (appropriation de la fertilisation raisonnée), - limiter le lessivage de nitrates (via une couverture végétale maximale des sols nus au printemps) sur les aires d'alimentation de captages - inciter la mise en place d'une agriculture durable et/ou intégrée, - réaliser l'inventaire-diagnostic des ouvrages, - réaliser l'étude pour une gestion des ouvrages hydrauliques visant à améliorer la continuité écologique, - assurer le rétablissement de la continuité écologique de l'Essonne aval, - assurer la protection (via docs d'urbanisme) et l'inventaire des zones humides, - ... 	<p>Les orientations et moyens définis par la stratégie du SAGE Loir coïncident, concourent à celles définies dans le nouveau PAGD du SAGE Nappe de Beauce.</p> <p>On note que certains points sont précisés dans le cadre du SAGE Loir sur certains enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des objectifs chiffrés pour la réduction des herbicides (50%) et le développement de l'agriculture intégrée (dans les bassins d'alimentation de captages et les bassins versants dégradés) - des orientations sur l'enjeu Nitrates allant plus loin que la seule réglementation (CIPAN, plan prévisionnel de fumure...) en appuyant le développement de l'agriculture intégrée, la contractualisation de MAE (sur bassins versants dégradés) et la conversion en cultures pérennes sans intrant en particulier dans les aires d'alimentation de captages aujourd'hui non conformes au regard de la qualité des eaux brutes et distribuées (prioritaires et non prioritaires), - un encouragement au développement de l'agriculture <u>biologique</u>, - définition d'objectifs de taux d'étagement avec ensemble des moyens définis (effacement, aménagement, gestion des vannages, passes à poissons), - un rétablissement de la continuité écologique à l'échelle du bassin du Loir, - une protection des zones humides visée par le cadre réglementaire (docs d'urbanisme,...) mais aussi par des outils complémentaires (acquisition foncière, mesures agro-environnementales...), - une orientation affichée sur la meilleure gestion et la restauration de zones humides, - ... <p><u>A noter</u> : Sur l'enjeu « gestion quantitative des eaux souterraines », le SAGE Loir se réfère pour la nappe de Beauce aux dispositions du SAGE Nappe de Beauce (enjeu non traité pour la nappe de Beauce par le SAGE Loir)</p>
------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Focus sur l'intégration du programme de mesures du SDAGE Loire Bretagne par le SAGE Loir



A FAIRE

A FAIRE SOUS CONDITIONS

CONSULTATION, INFORMATION, APPUI de la CLE et du SAGE

Dispositions du SDAGE Loire Bretagne 2010-2015, relatives aux SAGE et CLE	Ce que le SAGE doit faire pour répondre et être compatible au SDAGE	Compatibilité/Intégration au SAGE Loir
1-Repenser les aménagements de cours d'eau		
<p>1B_Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1B-1  - 1B-3  <p style="text-align: center;"></p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1B-1 : <ul style="list-style-type: none"> o Intégrer au règlement du SAGE un plan d'actions identifiant les mesures nécessaires pour la restauration de la continuité écologique ; o Identifier les ouvrages qui nécessitent des actions de gestion, aménagement, effacement, d'ouverture partielle (...) o Etablir des objectifs de valeur de taux d'étagement pour chaque cours d'eau (valeur, délai d'atteinte) - 1B-3 : <ul style="list-style-type: none"> o le SAGE propose des servitudes d'utilité publique nécessaires dans le cas où l'atteinte du bon état est tributaire du bon fonctionnement de la zone de mobilité du cours d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Compatibilité à assurer dans la rédaction du règlement (phase suivante). • Intégré dans la stratégie « Milieux aquatiques » • Intégré dans la stratégie « Milieux aquatiques » : objectif de taux d'étagement fixé à 50% pour le Loir et 30% sur les affluents. • Compatibilité à assurer lors de la phase de mise en œuvre du SAGE si nécessaire.
<p>1C_Limiter et encadrer la création de nouveaux plans d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1C-2  <p>« La mise en place de nouveaux plans d'eau n'est autorisée qu'en dehors des zones suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les bassins versants classés en zone de répartition pour les eaux superficielles, - les bassins versants où il existe des réservoirs biologiques, - les secteurs où la densité des plans d'eau est déjà importante » 	<ul style="list-style-type: none"> - 1C-2 : <ul style="list-style-type: none"> o Pour les secteurs où la densité des plans d'eau est déjà importante : une cartographie sera réalisée par le préfet en concertation avec la CLE du SAGE. 	<p>⇒ Pas de compatibilité nécessaire dans les documents du SAGE sur ce type de disposition : la CLE assurera le suivi de ces procédures lors de sa consultation.</p>

2-Réduire la pollution par les nitrates		
<p>2D_Améliorer la connaissance</p> <p>– 2D-1 </p> <p>« Les programmes d'actions définis au titre de la directive nitrates d'origine agricole comprennent la mention des indicateurs relatifs à l'évaluation de l'efficacité des programmes parmi lesquels les quantités d'azote minéral et organique épandu, l'existence des bandes enherbées, les surfaces des cultures intermédiaires pièges à nitrates. »</p>	<p>– 2D-1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La CLE du SAGE sera informée, consultée sur l'évaluation de l'efficacité des programmes d'actions correspondants réalisée au minima une fois par an par le Conseil Départemental de l'Environnement, des risques sanitaires et technologiques. 	<p>⇒ Pas de compatibilité nécessaire dans les documents du SAGE sur ce type de disposition: la CLE assurera le suivi de ces procédures lors de sa consultation.</p>
6-Protéger la santé en protégeant l'environnement		
<p>6C_Lutter contre les pollutions diffuses, nitrates et pesticides dans les aires d'alimentation des captages</p> <p>– 6C-1 </p> <p>« Sur les captages jugés stratégiques dont la liste figure ci-après, les aires d'alimentation seront délimitées conformément à l'article L211-3 du code de l'environnement et l'article R.114-3 du code rural, après avis notamment de la commission locale de l'eau si le captage est situé dans un périmètre de Sage. »</p>	<p>– 6C-1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La CLE du SAGE sera consultée pour avis sur la liste des captages stratégiques situés sur le périmètre du SAGE. 	<p>⇒ Pas de compatibilité nécessaire dans les documents du SAGE sur ce type de disposition: la CLE a assuré le suivi de ces procédures lors de sa consultation.</p>
<p>6E_Réserver certaines ressources à l'eau potable</p> <p>– 6E-2  </p> <p>« Des schémas de gestion peuvent être élaborés pour les masses d'eau des NAEP afin de préciser les prélèvements autres que pour l'alimentation en eau potable par adduction publique qui peuvent être permis à l'avenir. (...) Les schémas analyseront également l'évolution prévisible des prélèvements et leur impact à moyen terme sur l'équilibre quantitatif de la nappe. En l'absence de schéma de gestion de ces nappes, les nouveaux prélèvements pouvant être autorisés seront exclusivement destinés à l'alimentation humaine par adduction publique. »</p>	<p>– 6E-2 :</p> <ul style="list-style-type: none">  ○ La CLE du SAGE doit assurer l'élaboration des schémas de gestion pour les masses d'eau sur le périmètre du SAGE ou si celles-ci sont situées sur plusieurs SAGE, par une commission inter-SAGE ;  ○ Les services des préfets doivent assurer l'élaboration des schémas de gestion pour les masses d'eau hors périmètre de SAGE ou si celles-ci sont situées en partie seulement d'un SAGE (dans ce cas en collaboration avec la CLE de ce SAGE) 	<p>⇒ Pour le SAGE Loir, seule la nappe du Cénomaniens est classée NAEP et en ZRE: la stratégie vise la mise en œuvre de la disposition 7C-5 du SDAGE intégrant la mise en place d'une gestion volumétrique et une répartition inter-usages selon une sectorisation géographique définie dans le SDAGE. Ceci devrait répondre à la disposition 6E-2</p> <p>⇒ Le SAGE Loir n'est pas concerné par cette disposition.</p>

<p>6E_Réserver certaines ressources à l'eau potable</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6E-3  	<ul style="list-style-type: none"> - 6E-3 : <ul style="list-style-type: none"> o Si le SAGE est concerné par la <u>disposition 6 E-2, les préconisations du schéma de gestion des NAEP doivent être inscrites dans le projet de SAGE (PAGD /règlement)</u> 	<p>⇒ Le SAGE Loir assurera dans la rédaction des produits l'intégration des préconisations de gestion de la nappe du Cénomaniens comme définies dans le SDAGE en disposition 7C-5. Ceci devrait répondre à la disposition 6E-3.</p>
<p>7-Maîtriser les prélèvements d'eau</p>		
<p> « A l'échelle du bassin, la gestion de la ressource s'appuie sur un ensemble de points nodaux pour lesquels sont définis des débits de référence lorsqu'il s'agit de rivières et des hauteurs de référence lorsqu'il s'agit de nappe. Les Sage pourront opportunément définir des points nodaux complémentaires à l'intérieur de leur périmètre. »</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Si le SAGE peut définir la localisation de points nodaux supplémentaires à ceux existants, sur son périmètre. 	<p>⇒ Pour le SAGE Loir, aucun point nodal supplémentaire n'a été pour le moment identifié et jugé nécessaire sur le bassin.</p>
<p>7B_Economiser l'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> - 7B-2  	<ul style="list-style-type: none"> - 7B-2 : <ul style="list-style-type: none"> o Pour les secteurs « déficitaires »⁵ sur le périmètre du SAGE, le SAGE doit intégrer un programme d'économie d'eau pour tous les usages 	<p>⇒ Pour le SAGE Loir, aucun secteur « déficitaire » n'est identifié par le SDAGE.</p> <p>⇒ Cependant la stratégie du SAGE intègre un objectif d'économies d'eau ciblées sur les usages domestiques et des collectivités.</p>

⁵ Incluent : ZRE, bassins nécessitant une protection renforcée à l'étiage identifiés par la disposition 7A-1, bassins nécessitant de prévenir l'apparition d'un déficit quantitatif identifiés par la disposition 7A-2

<p>7C_Gérer les prélèvements de manière collective dans les Zones de Répartition des Eaux (ZRE)</p> <p>– 7C-1 ★</p>	<p>– 7C-1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ En ZRE, le SAGE doit : <ul style="list-style-type: none"> ○ Réaliser une synthèse des connaissances (prélèvements, milieux aquatiques), ○ Engager au besoin des études complémentaires à la définition des volumes prélevables en lien avec le respect des objectifs quantitatifs du SDAGE, ○ Définir dans son règlement les priorités d'usage de la ressource, le volume exploitable et la répartition inter-usages de ce volume ainsi que les règles de répartition individuelle pour fixer les prélèvements autorisés dans chaque arrêté d'autorisation 	<p>⇒ Pour le SAGE Loir, seule la nappe du Cénomaniens est classée en ZRE : la stratégie vise la mise en œuvre de la disposition 7C-5 du SDAGE intégrant la mise en place d'une gestion volumétrique et une répartition inter-usages selon une sectorisation géographique définie dans le SDAGE. Ceci devrait répondre à la disposition 6E-2. La synthèse des connaissances et les études de définition des volumes prélevables ont déjà été assurées par l'AELB et retranscrites dans le SDAGE Loire-Bretagne (cf. disposition 7C-5 du SDAGE Loire Bretagne). Le SAGE se rapprochera de l'AELB pour l'écriture de son règlement sur ce point.</p>
<p>7D_Faire évoluer la répartition spatiale et temporelle des prélèvements</p> <p>– 7D-5 ★</p> <p><i>« Dès qu'un bassin versant est équipé ou projeté de s'équiper d'un ouvrage ou d'un ensemble de retenues ayant une importance significative pour le régime des eaux, un Sage doit être mis à l'étude et la commission locale de l'eau doit s'être prononcée sur le projet d'équipement et sur les objectifs de gestion des ouvrages existants ou futurs »</i></p>	<p>– 7D-5 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La CLE du SAGE sera consultée pour avis pour tout projet d'ouvrage ou d'ensemble de retenues s'avérant significatifs pour le régime des eaux : <i>modalités d'équipements, règles et objectifs de gestion des ouvrages</i> 	<p>⇒ Pas de compatibilité nécessaire dans les documents du SAGE sur ce type de disposition: la CLE assurera au besoin le suivi de ces procédures lors de sa consultation.</p>
<p>7E_Gérer la crise</p> <p>★ <i>« Les valeurs de DSA et DCR à respecter en chacun des points nodaux du bassin figurent dans le tableau cf. SDAGE. Il s'agit de valeurs minimales qui peuvent opportunément être complétées, soit dans le cadre de Sage, soit dans les plans de crise départementaux, par des valeurs saisonnières.</i></p>	<p>– 7D-5 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le SAGE peut compléter les valeurs de débits de crise affichés dans le SDAGE sur son périmètre, notamment par des valeurs saisonnières 	<p>⇒ Pas de compatibilité nécessaire dans les documents du SAGE sur ce type de disposition: la CLE n'a pour le moment pas d'éléments complémentaires à apporter sur ce point.</p>

8-Préserver les zones humides et la biodiversité		
<p>8A_Préservé les zones humides</p> <ul style="list-style-type: none"> - 8A-1  - 8A-2  <p><i>« En dehors des zonages de marais rétro-littoraux qui font l'objet d'une disposition particulière (8C-1), les commissions locales de l'eau identifient les principes d'actions à mettre en œuvre pour assurer la préservation et gestion de l'ensemble des zones humides visées à l'article L.211-1 du code de l'environnement.</i></p> <p><i>De même elles identifient les actions nécessaires pour la préservation des ZHIEP ainsi que les servitudes sur les ZSGE conformément à l'article L.211-12 du code de l'environnement. »</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - 8A-1 : Cf. disposition 8D - 8A-2 : <ul style="list-style-type: none"> o Le SAGE doit définir les règles de gestion des zones humides. o Le SAGE doit définir un plan d'actions pour les ZHIEP et identifier les servitudes nécessaires pour les ZSGE. 	<p>⇒ Ici, ce sont les documents d'urbanisme (PLU, SCoT) qui doivent assurer une compatibilité avec le SAGE. Néanmoins, la stratégie du SAGE rappelle l'objectif de protection des zones humides inventoriées dans ces documents (sans en préciser pour autant les modalités qui seront précisées dans les produits du SAGE)</p> <p>⇒ La stratégie du SAGE intègre ces dispositions en réaffirmant le rôle du SAGE dans la définition des règles de gestion de zones humides selon une typologie. Elle rappelle la réalisation des inventaires de zones humides intégrant la localisation des ZHIEP et ZSGE. Sur cette question, on manque aujourd'hui d'éléments d'une part sur la définition des ZHIEP et ZSGE et d'autre part sur la mise en œuvre du plan d'actions, son portage et les financements mobilisables.</p>
<p>8B_Recréer des zones humides disparues, restaurer les zones humides dégradées pour contribuer à l'atteinte du bon état des masses d'eau des cours d'eau associés</p> <ul style="list-style-type: none"> - 8B-1  <p><i>« Dans les territoires où les zones humides ont été massivement asséchées au cours des quarante dernières années, les SAGE concernés comportent un plan de reconquête d'une partie des surfaces et/ou des fonctionnalités perdues. »</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - 8B-1 : <ul style="list-style-type: none"> o Le SAGE peut se doter d'un plan de reconquête des zones humides dégradées voire disparues sur son périmètre. 	<p>⇒ La stratégie du SAGE intègre pour partie cette orientation car elle vise parmi ses objectifs la restauration de zones humides.</p>
<p>8D_Améliorer la connaissance</p> <ul style="list-style-type: none"> - 8D-1  	<ul style="list-style-type: none"> - 8D-1 : <ul style="list-style-type: none"> o Le SAGE doit identifier et délimiter les zones humides situées sur son territoire : <ul style="list-style-type: none"> o en première étape par le biais d'une étude de pré localisation des enveloppes dans lesquelles des zones humides « potentielles » seraient situées o en seconde étape par des inventaires plus précis à l'intérieur des enveloppes réalisés par le SAGE ou des maîtres d'ouvrage locaux (EPCI, Communes...) 	<p>⇒ Le SAGE intègre ces dispositions car l'étude de prélocalisation est en cours sur le territoire et la stratégie du SAGE vise notamment la réalisation des inventaires locaux par les Contrats Territoriaux, syndicats intercommunaux, communes ou EPCI dans un second temps.</p>

9-Rouvrir les rivières aux poissons migrateurs		
<p>9B_ Restaurer le fonctionnement des circuits de migration</p> <ul style="list-style-type: none"> - 9B-3  <p><i>« Sur les cours d'eau relevant du 1° du I de l'article L.214-17 du code de l'environnement, le Sage évalue les possibilités de franchissement de chaque ouvrage par les différentes espèces de poissons migrateurs vivant alternativement en eau douce et en eau salée, et élabore un plan d'action pour améliorer la circulation de ces espèces. Ce plan d'actions étudie la réalisation de tout aménagement au regard de la dynamique d'implantation des populations. »</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - 9B-3 : <ul style="list-style-type: none"> o Le SAGE doit évaluer la franchissabilité des ouvrages et le plan d'action nécessaire à la libre circulation des migrateurs pour les cours d'eau de liste 1 à l'article L.214-17 	<p>⇒ Le SAGE intègre ces dispositions en visant dans sa stratégie le diagnostic de l'ensemble des ouvrages du bassin versant d'une part et d'autre part en s'orientant vers des actions de gestion/suppression/aménagements des ouvrages à l'échelle du bassin en lien avec les objectifs de réduction du taux d'étagement du Loir et des affluents.</p>
11-Préserver les têtes de bassin versant		
<p>11A_ Adapter les politiques publiques à la spécificité des têtes de bassin</p> <ul style="list-style-type: none"> - 11A-1  - 11A-2  	<ul style="list-style-type: none"> - 11A-1 :  o Le SAGE doit veiller à organiser une solidarité de l'aval vis-à-vis de l'amont des bassins o Le SAGE doit inventorier des zones « têtes de bassins », les caractériser puis définir un plan d'actions pour leur préservation/reconquête - 11A-2 :  o Le SAGE veille à une cohérence des financements publics pour tenir compte des caractéristiques particulières des têtes de bassins. 	<p>⇒ Le SAGE n'intègre pas directement dans sa stratégie d'actions sur les « têtes de bassin versants » du fait du flou demeurant sur leur définition.</p>
12-Crues et Inondations		
<p>12A_ Améliorer la conscience et la culture du risque et la gestion de la période de crise</p> <ul style="list-style-type: none"> - 12A-1  	<ul style="list-style-type: none"> - 12A-1 : <ul style="list-style-type: none"> o Le SAGE, dans le cas d'un enjeu inondations identifié, doit aborder la culture du risque afin que les personnes exposées soient informées. 	<p>⇒ Le SAGE intègre cette disposition dans sa stratégie en visant l'amélioration de la connaissance et l'évaluation du risque mais également l'amélioration de la conscience du risque (par la réalisation des PCS, DICRIM...).</p>

<p>12C_ Améliorer la protection dans les zones déjà urbanisées</p> <ul style="list-style-type: none"> - 12C-1  - 12C-2  - 12C-5  	<ul style="list-style-type: none"> - 12C-1 :  o La CLE doit être consultée et donner son avis sur tout projet d'institution de servitudes d'utilité publique (défini dans le SDAGE⁶), situé sur le territoire du SAGE. - 12C-2 :  o La CLE doit être associée à la définition de la liste des ouvrages ou travaux de nature (soumis à déclaration) à créer un obstacle à l'écoulement des eaux dans les zones définies dans la disposition 12C-1 - 12C-5 :  o Pour tout projet d'ouvrages ou d'ensemble d'ouvrages de retenue avec effet significatif sur le régime des eaux, un SAGE doit être approuvé ou en cours d'élaboration (« justification du projet, avis de CLE) 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Pas de compatibilité nécessaire dans les documents du SAGE sur ce type de disposition : la CLE assurera le suivi de ces procédures lors de sa consultation. ⇒ Pas de compatibilité nécessaire dans les documents du SAGE sur ce type de disposition : la CLE assurera le suivi de ces procédures lors de sa consultation. ⇒ Le SAGE n'est aujourd'hui pas concerné par ce type de disposition car aucun projet de cette envergure n'est concerné sur son territoire
<p>13-Renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques</p>		
<p>13B_ Améliorer la protection dans les zones déjà urbanisées</p> <ul style="list-style-type: none"> - 13B-1  	<ul style="list-style-type: none"> - 13B-1 : o La CLE doit être associée à l'élaboration des contrats (Bassin versant, CRE, Contrat de Baie...) 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Le SAGE a pour objectif d'accompagner et de faire émerger des Contrats Territoriaux, CRE sur son territoire. On note l'émergence récente de deux Contrats en amont du bassin et une réflexion est portée sur le reste du territoire non couvert par ces programmes.

⁶ «pour la création de zones de rétention temporaires des eaux de crues ou de ruissellement, par des aménagements permettant d'accroître artificiellement leur capacité de stockage de ces eaux, en zone inondable endiguée ou non, afin de réduire les crues ou les ruissellements en aval, pour la création ou la restauration des zones de mobilité du lit mineur d'un cours d'eau, en amont des zones urbanisées (...). »

<p>13D_ Renforcer la cohérence des politiques publiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - 13D  	<ul style="list-style-type: none"> - 13D : <ul style="list-style-type: none"> o La CLE pourra être associée ou assurer le renforcement de la cohérence globale des politiques publiques et de l'intégration des politiques de gestion de l'eau dans les documents de planification (notamment PLU, ScoT...) 	<p>⇒ La stratégie du SAGE vise à clarifier le rôle du SAGE et de la CLE et attribue à la CLE et à la cellule d'animation un rôle important de mise en cohérence des divers politiques publiques avec les objectifs et orientations du SAGE. De même elle reprecise leur rôle de coordination des différents maîtres d'ouvrage opérationnels sur le bassin versant.</p>
<p>15-Informer, Sensibiliser et favoriser les échanges</p>		
<p>15A_ Mobiliser les acteurs et favoriser l'émergence de solutions partagées</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15A-1   	<ul style="list-style-type: none"> - 15A-1 : <ul style="list-style-type: none">  o Le SAGE sera accompagné par l'Agence de l'Eau dans le cadre de son programme d'intervention, notamment sur l'animation et la concertation dans le projet de SAGE et des contrats territoriaux de son territoire.  o La structure porteuse du SAGE ainsi que les structures opérationnelles de son territoire devront appuyer et organiser les débats publics sur l'eau (notamment lors des consultations prévues par la DCE) 	<p>⇒ Pas de compatibilité nécessaire dans les documents du SAGE sur ce type de disposition : cet appui de l'AELB est déjà assuré sur le périmètre du SAGE Loir.</p> <p>⇒ La stratégie du SAGE vise à assurer par le biais de la structure porteuse du SAGE, sa cellule d'animation la mise en œuvre d'un plan de communication et de sensibilisation sur son territoire. A été précisé dans la stratégie du SAGE le relais important des structures opérationnelles de contrats territoriaux ou CRE dans la mise en œuvre de ce plan.</p>
<p>15B_ Favoriser la prise de conscience</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15B-3  	<ul style="list-style-type: none"> - 15B-3 : <ul style="list-style-type: none"> o Les SAGE, Contrats de rivière et Contrats Territoriaux financés doivent assurer la mise en œuvre d'un programme de pédagogie sur les enjeux de l'eau 	<p>⇒ La stratégie du SAGE vise à assurer par le biais de la structure porteuse du SAGE, sa cellule d'animation la mise en œuvre d'un plan de communication et de sensibilisation sur son territoire. A été précisé dans la stratégie du SAGE le relais important des structures opérationnelles de contrats territoriaux ou CRE dans la mise en œuvre de ce plan.</p>

II.2 ANALYSE DES EFFETS PROBABLES DE LA STRATÉGIE SUR L'ENVIRONNEMENT

L'objectif de cette partie est d'élargir le champ d'analyse des effets de la stratégie du SAGE retenue au-delà de la problématique « eaux et milieux aquatiques » tout en montrant que les objectifs d'amélioration environnementale dans le domaine de l'eau sont bien pris en compte dans le projet de SAGE.

Le tableau suivant présente les effets prévisibles et combinés des mesures retenues dans la stratégie du SAGE sur les différentes composantes environnementales. L'analyse reste à ce stade **qualitative** et ne prend pas en compte un état initial détaillé et précis des différentes thématiques de l'environnement qui sera réalisé dans une étape ultérieure.

Légende du tableau :



Effet très positif



Effet positif



Effet plutôt positif



Effet Nul / Sans Effet



Effet Négatif



Effet Fortement négatif

Compartment environnemental	Effets	Effets des mesures de la stratégie du SAGE
Qualité de l'eau		
NITRATES		Les mesures prévues dans le cadre de la stratégie relative à l'enjeu « nitrates » ont pour but d'adapter les pratiques et les systèmes agricoles en fonction des risques de transfert de nitrates sur le territoire du SAGE avec un objectif de satisfaction de l'usage eau potable et d'atteinte du bon état des masses d'eau (superficielles et souterraines). Le projet de SAGE va au delà des mesures tendancielle (Directive nitrates notamment).
PESTICIDES		Les effets attendus positivement sont liés aux orientations fortes de la stratégie vers la réduction de tous les usages de pesticides et rappelant l'objectif du Grenelle de l'Environnement. D'ailleurs, l'impact du projet de SAGE peut être à nuancer car beaucoup d'actions découlent déjà du Grenelle de l'Environnement (déjà de l'ordre du tendanciel).
PHOSPHORE		Seules quelques masses d'eau superficielles en amont du bassin sont concernées par la stratégie du SAGE sur cet enjeu et donc par de futures actions de réduction de la pression domestique et industrielle en phosphore. Si le projet de SAGE aura un « effet » positif sur cette composante, cela restera plus limité en raison d'actions très locale à l'exception du plan de sensibilisation pour une réduction des produits phosphatés (déjà de l'ordre du tendanciel).
SUBSTANCES PRIORITAIRES (hors pesticides)		L'effet attendu ici serait plutôt nul car peu de mesures en lien avec les substances prioritaires excepté peut-être la meilleure gestion des eaux pluviales et les améliorations sur la collecte des eaux usées.
EUTROPHISATION		Les effets attendus seront positifs sur cours d'eau, notamment en lien avec la limitation localement des pressions domestiques et industrielles en phosphore et avec la réduction du taux d'étagement envisagé par la stratégie.
Qualité des milieux aquatiques / Zones Humides		
MILIEUX AQUATIQUES		Effets positifs en lien avec les travaux sur l'hydromorphologie des cours d'eau (renaturation pour cours d'eau et annexes hydrauliques, taux d'étagement, objectif de continuité écologique, amélioration des conditions hydrologiques pour les masses d'eau en risque hydrologie...) et les mesures portant sur l'entretien et restauration de ripisylve, la lutte contre les espèces envahissantes.
ZONES HUMIDES		Effets positifs de la stratégie du SAGE en lien avec les mesures de connaissance, gestion, de restauration et de protection des zones humides du territoire.
Qualité quantitative des ressources en eau		
ASPECT QUANTITATIF DES RESSOURCES		Effets positifs des mesures d'économies d'eau (réduction de la pression de prélèvement) et de la mise en application des dispositions du SDAGE rappelées dans la stratégie du SAGE.

Santé / Risques sanitaires		
SANTE, RISQUES SANITAIRES (eaux potables, baignade...)		<ul style="list-style-type: none"> - Effets positifs en lien avec la diminution des teneurs en nitrates des eaux destinées à la consommation humaine - Effets positifs liés à la réduction des usages de produits phytosanitaires (diminution des risques pour les applicateurs)
Aménagement de l'espace rural / qualité des sols et des paysages		
SOLS		<ul style="list-style-type: none"> - Effets positifs mais locaux des mesures d'aménagement de l'espace rural (bocage, CIPAN) sur les phénomènes d'érosion des sols : secteur de la Brayre plus particulièrement
PAYSAGES		<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du paysage liée aux mesures d'aménagement de l'espace rural (bocage), à la protection des milieux humides et à la renaturation de certains cours d'eau du territoire ; - Impacts potentiellement, négatifs au regard de certains acteurs, d'éventuel(le)s suppressions ou aménagements d'ouvrages hydrauliques (certains ouvrages font partie du patrimoine culturel ou paysager, l'image « plan d'eau » du Loir pourrait changer suite à ces actions)
Changement climatique (air, énergie)		
QUALITE DE L'AIR		<ul style="list-style-type: none"> - Effets localement positifs des mesures d'aménagement de l'espace (effet puits de carbone) - Effets positifs concernant les résidus de pesticides dans l'atmosphère (volatilisation) en lien avec la réduction des usages - Effets positifs d'une meilleure gestion de l'azote sur l'émission de gaz à effet de serre (réduction de la production de protoxyde d'azote (N2O))
ENERGIE		<p>L'effet attendu ici serait plutôt nul car aucune mesure n'a ici de lien direct ou indirect avec les énergies (faible potentiel hydroélectrique sur le bassin du Loir, absence d'orientations spécifiques sur la thématique, lien peu pertinent avec les actions agricoles ...).</p> <p>Un seul point d'attention pourrait être émis sur l'utilisation et choix de techniques alternatives au désherbage chimique dans les collectivités : des interrogations subsistent actuellement sur le bilan carbone des techniques thermiques notamment (à gaz, à eau chaude ou vapeur, à mousse).</p>
Biodiversité		
BIODIVERSITE		<p>Les mesures retenues dans la stratégie ont des impacts globalement positifs sur la biodiversité notamment en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la gestion, restauration et protection des zones humides - l'amélioration de la continuité écologique des cours d'eau et rediversification des habitats - l'aménagement localement de l'espace rural (rôle de corridors biologiques) ;
Risques Naturels		
INONDATIONS		<ul style="list-style-type: none"> - Effets positifs des mesures de meilleure gestion des eaux pluviales en zones urbaines, d'aménagement de l'espace rural (bocage) et de gestion et d'entretien des zones humides du territoire du SAGE sur le risque « inondations » (pour les crues de faible ampleur car pas de diminution notable du risque à prévoir en cas d'événement pluvieux exceptionnel - Effets surtout attendus positivement sur la connaissance du risque et de l'aléa sur le bassin avec des actions locales (en lien avec la mise en œuvre de l'étude de diagnostic en cours) permettant une meilleure prévention du risque et réduction de l'aléa inondations.

- *La définition de la stratégie du SAGE a été menée en cohérence avec les orientations et les objectifs des principaux plans et programmes en lien avec la protection des eaux et des milieux aquatiques.*
- *Les objectifs principaux du projet de SAGE sont l'amélioration de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques et la satisfaction des usages liés à l'eau. Les différentes mesures retenues dans la stratégie ont des incidences positives sur ces thématiques de l'environnement.*
- *Les mesures de la stratégie devraient également avoir des impacts globalement positifs sur les autres composantes de l'environnement (santé humaine, sols, air, nuisances, biodiversité, risques naturels).*

II.3 DU CHOIX DE SCÉNARIO RETENU AU REGARD DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

Au cours de la phase des « scénarios alternatifs », les discussions ont porté essentiellement sur le **choix d'un scénario adapté pour l'enjeu « qualité physico-chimique des ressources au regard des nitrates»**.

Trois scénarios ont été étudiés, chiffrés (coûts des mesures associées) en vue d'atteindre les objectifs de satisfaction de l'usage eau potable d'une part et d'atteindre le bon état des masses d'eau d'autre part. Ceci s'est accompagné d'une évaluation des bénéfices environnementaux attendus (cf. analyse coûts-bénéfices présentée dans le rapport sur les scénarios alternatifs).

Afin de compléter l'analyse coûts-bénéfices, les grandes lignes de ces scénarios **vis-à-vis des enjeux environnementaux** sont rappelées dans le tableau page suivante.

Solutions/ Moyens	Echelle	Efficacité par rapport à l'objectif	Faisabilité (hors économie)	Faisabilité économique ⁷	Objectifs/Enjeux associés
Ambition 1 : objectif satisfaction de l'usage eau potable					
<u>Scénario A :</u> Amélioration/optimalisation des pratiques agricoles	A l'échelle des bassins d'alimentation des 50 captages ciblés soit près de 80 000 ha et 1500 exploitants agricoles	Moyenne à Faible	Bonne à Moyenne	Bonne 1.5 M€ sans cout d'animation	Enjeu Organisation maîtrise d'ouvrage Enjeu Qualité des eaux en pesticides
<u>Scénario B :</u> Accompagnement vers agriculture intégrée et changement de système		Bonne	Moyenne à difficile	Moyenne 11.5 M€	
<u>Scénario C :</u> Augmentation des surfaces de « dilution » : remplacement des cultures agricoles par des couverts pérennes sans intrant		Forte	Très Difficile	Difficile 96.6 M€	
Ambition 2 : objectif atteinte du bon état DCE					
<u>Scénario A :</u> Amélioration/optimalisation des pratiques agricoles	A l'échelle des quatre sous-bassins Loir Amont, Conie, Loir Médian et Braye, soit près de 336 550 ha et 4236 exploitants agricoles	Moyenne à Faible	Bonne à Moyenne	Bonne 4.5 M€ sans cout d'animation	Enjeu Organisation maîtrise d'ouvrage Enjeu Qualité des eaux en pesticides
<u>Scénario B :</u> Accompagnement vers agriculture intégrée et changement de système		Bonne	Moyenne à difficile	Difficile 45 M€	
<u>Scénario C :</u> Augmentation des surfaces de « dilution » : remplacement des cultures agricoles par des couverts pérennes sans intrant		Forte	Très Difficile	Très Difficile 408.6 M€	

Finalement, la stratégie retenue sur cet enjeu repose sur une solution intermédiaire combinant plusieurs scénarios à des échelles géographiques différentes.

- **Le scénario A est ainsi retenu à l'échelle du bassin du Loir** du fait d'une volonté des acteurs locaux de mettre en avant les efforts et progrès déjà mis en œuvre puisque pour eux ce scénario est déjà de l'ordre du tendanciel.
- **Sur les aires d'alimentation de captages, les scénarios B** (sans l'agriculture biologique) **et C** (sans l'acquisition foncière de surface agricole) sont ajoutés à cette stratégie du fait d'un enjeu très fort sur la satisfaction de l'usage eau potable et d'une efficacité de ces scénarios associés bien supérieurs au seul scénario A.
- **Enfin sur les bassins prioritaires** en vue de l'objectif d'atteinte de la DCE, **la stratégie repose sur le scénario B en complément du scénario A** : ce choix est un consensus entre d'une part la nécessité d'actions plus ambitieuses au vue des objectifs et d'autre part, des difficultés de mises en œuvre d'un

⁷ Cout (investissement et fonctionnement) sur une période de 10 ans

scénario C ou d'objectifs « chiffrés » portants sur le développement de l'agriculture biologique pour le moment sur cette partie du bassin versant. Cependant il faut noter la volonté de la CLE d'encourager l'ensemble des initiatives prises par les acteurs du bassin versant pour assurer le développement de l'agriculture biologique sur le territoire et s'inscrire ainsi dans les orientations du Grenelle de l'Environnement.

Le choix de ce scénario a été réalisé en prenant ainsi en compte :

- les **objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau et le projet de SDAGE** : le scénario A peu ambitieux ne répond qu'à une partie des objectifs fixés et ne devrait pas permettre d'atteindre le bon état des eaux ;
- la **faisabilité technique et économique des solutions** : le scénario C et le développement de l'agriculture biologique à l'échelle des sous-bassins prioritaires présenteraient des coûts de mise en œuvre conséquents et des impacts socio-économiques très importants pour les activités agricoles et l'ensemble de la filière. S'y ajoutent une réticence et des freins sociologiques importants aujourd'hui aux changements de systèmes agricoles (sur le bio surtout) ;
 - Une évolution importante du système de production vers l'agriculture biologique en amont du bassin est actuellement limitée par le contexte macro-économique et le positionnement commercial des filières. La stratégie retenue encourage cependant tous les effets locaux engagés dans ce sens.
- les **effets sur l'environnement** : le scénario C sur les aires d'alimentations de captages assure l'apparition de bénéfices environnementaux (santé, qualité de l'eau...)

Sur l'ensemble des autres enjeux, les scénarios alternatifs n'avaient pas distingué nécessairement plusieurs scénarios et se basaient avant tout sur des objectifs en lien avec ceux de la Directive Cadre sur l'Eau, du projet de SDAGE et sur la nécessité de satisfaire certains usages comme l'eau potable. La CLE a ainsi validé ces orientations répondant déjà à une stratégie sur ces thématiques : la CLE a souhaité cependant dans la stratégie de chaque enjeu, de bien rappeler la nécessité d'un portage opérationnel. Elle a demandé également de préciser sur l'atteinte du bon état écologique (aspect continuité) des étapes/objectifs intermédiaires (notamment sur le taux d'étagement) : il y a en effet, une réelle conscience du temps nécessaire à lancer ces actions dans une démarche pragmatique et concertée mais aussi à prendre le recul nécessaire sur les résultats faisant suite aux premiers travaux initiés.

III. CONCLUSION

L'élaboration de la stratégie du SAGE (objectifs et moyens envisagés) a bien été menée en cohérence avec les orientations et objectifs des autres plans et programmes avec lesquels un SAGE peut s'articuler.

Il semble de plus que les effets attendus de ce projet, sur les différentes composantes de l'environnement (plus particulièrement sur la ressource en eau et les milieux aquatiques), sont positifs et que ce projet de SAGE apporte une réelle plus-value par rapport à l'état tendanciel de l'environnement.

Les différents enjeux environnementaux ont d'autre part bien été pris en compte dans le choix du scénario qui constitue la stratégie du SAGE.

A noter que la stratégie actuelle sur l'enjeu « Nitrates » est transitoire : en effet, si le scénario retenu ne semble pas optimal pour assurer l'atteinte du bon état des masses d'eau en amont du territoire, la CLE a souligné la nécessité d'amorcer des actions plus ambitieuses, qui devront probablement être renforcées au vue des premiers résultats obtenus sur la qualité des ressources, pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés. Il est important de préciser également que le temps de latence des milieux pourra engendrer un report de délai de l'atteinte du bon état (écologique, physico-chimique) malgré des actions engagées.

PHASE VI. PREMIERS INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE

Dans le cadre de la phase de mise œuvre, une des missions de la structure porteuse du SAGE, via sa cellule d'animation, sera le **suivi et l'évaluation de la mise en application du projet de SAGE**. Pour cela, il est nécessaire, en amont de cette phase, de **mettre en place un tableau de bord répertoriant un certain nombre d'indicateurs**. Le **référencement** de ces indicateurs **permettra in fine l'évaluation du SAGE puis sa future révision**.

Parmi les indicateurs, on peut différencier :

- des **indicateurs de moyens** qui visent à assurer la bonne mise en application du SAGE (exemple : existence de structures opérationnelles, réalisation d'études complémentaires...);
- des **indicateurs de résultats** qui font référence aux objectifs généraux et spécifiques fixés par la Commission Locale de l'Eau dans son projet de SAGE, répondant également aux objectifs de résultats fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (exemple : évaluation du bon état...).

Le tableau de bord du SAGE doit être établi et retranscrit lors de l'écriture du SAGE dans son Plan d'Aménagement et de Gestion Durable.

- A ce stade d'élaboration, l'objectif est d'apporter une liste exhaustive d'indicateurs (cf. tableau ci-après) pour chaque enjeu et objectif du SAGE.
- Il conviendra lors de l'écriture du SAGE d'affiner cette liste, de retenir les indicateurs les plus pertinents (en intégrant notamment la réelle faisabilité de leur collecte) et de s'assurer que leur nombre est suffisant et raisonnable : l'objectif étant de garantir dans « la pratique » l'efficacité du tableau de bord et le bon référencement des indicateurs retenus.

Légende :

en noir non gras : indicateurs secondaires

en noir gras : indicateurs importants

en rouge gras : indicateurs les plus importants

ENJEU	OBJECTIFS	ORIENTATIONS de la Stratégie	INDICATEURS DE SUIVI		
			INDICATEURS DE MOYENS	INDICATEURS de RESULTATS	INDICATEURS SDAGE / DCE
Portage du SAGE et Organisation de la maîtrise d'ouvrage	Définir le portage du SAGE Faire émerger et structurer/ coordonner les maîtrises opérationnelles à l'échelle du bassin du Loir	- Sollicitation de l'Etablissement Public Loire dans un premier temps	Existence d'une structure porteuse du SAGE en phase de mise en œuvre		Nombre d'opérations contractuelles mises en place (Contrat de bassin, contrat de rivière, CRE...) Pourcentage du bassin versant couvert par une structure opérationnelle
		- Appui technique du SAGE et de la cellule d'animation: animation, coordination/suivi, communication..	Existence d'une cellule d'animation suffisante (2 postes d'animateurs)	Nombre de réunions de BCLE, CLE, Commissions, Groupes techniques (...) Nombre de réunions "inter-SAGEs" (SAGE Nappe de Beauce) Nombre d'actions de communication/sensibilisation réalisées Suivi du tableau de bord du SAGE / Niveau de référencement des indicateurs Suivi des actions subventionnées sur le territoire du SAGE (par enjeu)	
Qualité physico-chimique des ressources	Nitrates	- Assurer le portage de programmes opérationnels sur les sous-bassins dégradés	Existence et nombre de structures référentes sur les pollutions diffuses agricoles	Nombre d'actions agricoles lancées	Nombre de masses d'eau en bon état "nitrates" (eaux sout) Nombre de masses d'eau en bon état écologique (eaux sup)
		- Appui technique aux exploitants agricoles avec mise en place d'un référentiel local spécifique sur reliquats d'azote (...)	Nombre de techniciens/animateurs en lien avec un programme d'actions agricoles	Nombre d'acteurs impliqués dans les programmes d'actions Nombre de mesures de reliquats d'azote réalisées Nombre de diagnostics individuels réalisés (par orientations: conversion de systèmes...) Nombre de formations ou journées techniques organisées	
		- Développer l'agriculture intégrée avec un objectif d'atteinte de 10% de la SAU (aires d'alimentations de captages / bassins dégradés)		Surface de SAU, pourcentage de la SAU, nombre d'exploitants en agriculture intégrée (si données disponibles)	
		- Développer les cultures pérennes sans intrant avec un objectif d'atteinte de 20% de la SAU des aires d'alimentations de captages ciblés		Surface de SAU, pourcentage de la SAU, mise en cultures pérennes (boisements, mise en herbe..)	
		- Encourager toutes les démarches favorisant le développement de l'agriculture biologique		Surface de SAU, pourcentage de la SAU, nombre d'exploitants converti(e)s en agriculture biologique	
				Surface de SAU, nombre d'exploitants par dispositif MAE contractualisé	
				Evolution de la qualité des eaux superficielles et souterraines: suivi des concentrations en nitrates aux différents points de mesure (bilan annuel)	

ENJEU	OBJECTIFS	ORIENTATIONS de la Stratégie	INDICATEURS DE SUIVI			
			INDICATEURS DE MOYENS	INDICATEURS de RESULTATS	INDICATEURS SDAGE / DCE	
Qualité physico-chimique des ressources	Pesticides	- Assurer le portage de programmes opérationnels sur les sous-bassins dégradés	Existence et nombre de structures référentes sur les pollutions phytosanitaires	Nombre d'actions agricoles et non agricoles lancées	Nombre de masses d'eau en bon état "pesticides" (eaux sout)	
			Nombre de techniciens/animateurs en lien avec un programme d'actions "phyto"			
		- Améliorer la connaissance de l'état de contamination des eaux par les pesticides	Nombre de stations de suivi mises en place	Suivi des concentrations en pesticides annuellement		Nombre de formations et journées techniques
		- Réduire les usages non agricoles par la réalisation de plans de désherbage et atteinte du zéro phyto	Nombre de projets de conception intégrant en amont la problématique du désherbage sans phyto	Nombre de communes/intercommunalités ayant réalisé le plan de désherbage		Nombre de communes/intercommunalités ayant atteint le "zéro phyto"
		Atteindre le bon état des masses d'eau (Loir Amont, Conie, Braye et Loir Médian)		Nombre de diagnostics individuels réalisés (par orientations: conversion de systèmes, appropriation du PPF...)		Nombre de masses d'eau en bon état "chimique" (eaux sup)
		Satisfaire l'alimentation en eau potable (respect des normes eaux distribuées) sur Loir Amont et Conie		Nombre de formations ou journées techniques organisées		
		Réduire tous les usages d'herbicides		Surface de SAU, pourcentage de la SAU, nombre d'exploitants en agriculture intégrée (si données disponibles)		
			- Réduire les usages agricoles dont objectifs d'atteinte d'une réduction de 50% des quantités d'herbicides utilisées	Surface de SAU, pourcentage de la SAU, nombre d'exploitants converti(e)s en agriculture biologique		
			Surface de SAU, pourcentage de la SAU, dont le désherbage est assuré par des techniques alternatives			
			Surface de SAU, nombre d'exploitants par dispositif MAE contractualisé			
			Quantités de produits phytosanitaires (par catégorie de pesticides) vendues/utilisées annuellement			
		- Améliorer/maintenir les fonctionnalités du bocage (Braye) via des schémas bocagers	- Nombre de schémas bocagers réalisés (échelle communale, intercommunale, bassin versant)	Linéaire de bocage (talus, haies) planté et restauré		
		- Communication/sensibilisation	Nombres d'actions/outils de communication réalisés	Nombre de personnes ciblées		
	Phosphore	Atteindre le bon état des masses d'eau (Loir Amont, Braye)	- Réduire l'impact des rejets domestiques sur les masses d'eau non conformes:		Evolution des concentrations en phosphore total	Nombre de masses d'eau respectant la norme de bon état 0,2 mg/L de Phosphore Total
			amélioration des rendements sur le phosphore	Nombre de STEP présentant un rendement trop faible sur le phosphore	Nombre de STEP ayant amélioré leur rendement sur P (atteignant 90/95% d'abattement)	
			non rejet en période d'étiage pour les lagunes	Nombre de lagunes impactantes	Nombre de dispositifs de non rejet en étiage mis en place	
			amélioration du niveau de collecte des effluents	Nombre de communes ayant réalisé le diagnostic	Nombre/linéaire de branchements défectueux Nombre/linéaire de branchements réhabilités	
		meilleure maîtrise hydraulique des transferts d'effluents par temps de pluie	Nombre de communes ayant réalisé le diagnostic	Nombre de communes ayant recensé des débordements conséquents Nombre de communes ayant réalisé des travaux en conséquence (bassins tampon, ...)		
		diagnostics et réhabilitation des points noirs en assainissement non collectif	Nombre de communes ayant réalisé le diagnostic	Nombre de points noirs recensés Nombre de points noirs mis en conformité		
		- Réduire l'impact des rejets industriels sur les masses d'eau non conformes:		Nombre d'industries ayant revu leurs arrêtés "rejets"		
		amélioration des rendements sur le phosphore	Nombre d'industries impactantes de part leurs rejets	Nombre d'industries ayant assuré une mise en conformité au regard des objectifs de bon état		
		non rejet en période d'étiage pour les lagunes				
	- Communiquer et sensibiliser sur la réduction de l'usage de produits phosphatés	Nombres d'actions/outils de communication réalisés	Nombre de personnes ciblées			

ENJEU	OBJECTIFS	ORIENTATIONS de la Stratégie	INDICATEURS DE SUIVI		INDICATEURS SDAGE / DCE
			INDICATEURS DE MOYENS	INDICATEURS de RESULTATS	
Qualité des milieux aquatiques (morphologie/continuité)	Atteindre le bon état écologique des masses d'eau Assurer une continuité écologique du Loir et des affluents Améliorer et restaurer l'état fonctionnel des milieux aquatiques Réduire les phénomènes d'eutrophisation du Loir	- Assurer le portage de programmes opérationnels sur l'ensemble du bassin du Loir	Existence et nombre de structures référentes		Nombre de masses d'eau en bon état écologique Attente de la définition d'un indicateur national
			Nombre de techniciens/animateurs en lien avec un programme d'actions "milieux aquatiques/zones humides"		
		- Inventaire/Diagnostic des ouvrages	Linéaire de cours d'eau prospecté Nombre d'ouvrages inventoriés/diagnostiqués Nombre d'ouvrages infranchissables ou ayant d'autres impacts sur le bon état		
		- Réduire le taux d'étagement / assurer une continuité écologique du Loir et affluents	Linéaire de cours d'eau ayant fait l'objet d'étude spécifique précisant les altérations morphologiques et leurs impacts	Nombre d'ouvrages effacés, nombre de passes à poissons mis en place Nombre d'ouvrages assurant une ouverture des vannes Evolution du taux d'étagement sur le Loir et les affluents Suivi des indicateurs biologiques Linéaire de cours d'eau assurant une transparence migratoire	
		- Actions de restauration et renaturation (lit mineur, annexes hydrauliques)	Avancement des programmes de travaux Linéaire de lit mineur renaturé Linéaire de berges à restaurer/remodeler	Suivi des indicateurs biologiques	
		- Actions de restauration et entretien de ripisylves	Avancement des programmes de travaux Linéaire de cours d'eau renaturés/restaurés		
		- Actions de lutte contre les espèces végétales envahissantes	Nombre d'actions lancées pour améliorer la connaissance de l'impact Nombre d'actions de lutte (ramassage, ...)	Linéaire de cours d'eau ayant fait l'objet d'actions de lutte (ramassage...) Quantité d'espèces envahissantes récoltées	
		- Réduire l'impact des plans d'eau (inventaires/diagnostics) et extractions de granulats	Nombre d'études d'inventaires/diagnostics de plans d'eau (PE) réalisées Nombre de PE Nombre de PE impactants le bon état des cours d'eau Nombre de nouveaux projets de PE ou extractions de granulats	Nombre de PE réaménagés, supprimés Nombre de PE pour lesquels les modalités de gestion limite leur impact (eutrophisation, ...) Niveau de respect du cadre réglementaire pour la création de PE, extractions de granulats	
- Communication/sensibilisation	Nombres d'actions/outils de communication réalisés	Nombre de personnes ciblées			
Zones humides	Améliorer la connaissance du patrimoine zones humides Protéger, préserver et gérer les zones humides	- Assurer le portage de programmes opérationnels sur l'ensemble du bassin du Loir	Existence et nombre de structures référentes		
			Nombre de techniciens/animateurs en lien avec un programme d'actions "milieux aquatiques/zones humides"		
		- Inventaires locaux des zones humides	Nombre d'inventaires communaux, intercommunaux réalisés conformément au CCTP du SAGE	Surfaces des zones humides inventoriées Surfaces de zones humides définies ZHIEP, ZHSGE	
		- Protéger les zones humides via le cadre réglementaire existants (PLU, SCoT, dossiers Code de l'Environnement...)	Nombre de PLU, SCoT sur le territoire du SAGE (réalisés, révisés) Nombre de dossiers instruits au titre du Code de l'Environnement concernées par ces zones (dont nombre avec mesures compensatoires nécessaires) Réalisation d'un programme d'actions pour la préservation des ZHIEP et ZHSGE	Nombre de communes ou EPCI ayant intégré les inventaires dans leurs documents d'urbanisme Nombre de dossiers refusés/acceptés Surfaces de zones humides dégradées/créées Surfaces de zones humides ayant fait l'objet de servitudes	
		- Protéger, restaurer et entretenir les zones humides par d'autres outils existants (MAE, acquisition,...)	Nombre de contractualisation de MAE Réalisation d'un guide technique sur les modalités de gestion des zones humides (selon une typologie) Réalisation d'un programme d'actions pour la préservation des ZHIEP et ZHSGE	Surfaces de zones humides ayant fait l'objet d'acquisition foncière Surfaces de zones humides ayant fait l'objet d'un programme de restauration Surfaces de zones humides entretenues/gérées (par Contrats Territoriaux pour Milieux Aquatiques, par convention...)	
				Surfaces de zones humides ayant fait l'objet de contractualisation de MAE Surfaces de zones humides faisant l'objet d'exonération fiscale	
		- Communication/sensibilisation	Nombres d'actions/outils de communication réalisés	Nombre de personnes ciblées	

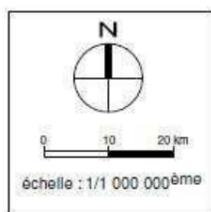
ENJEU	OBJECTIFS	ORIENTATIONS de la Stratégie	INDICATEURS DE SUIVI		INDICATEURS SDAGE / DCE
			INDICATEURS DE MOYENS	INDICATEURS de RESULTATS	
Sécurisation de l'Alimentation en Eau Potable	Assurer une sécurisation de l'alimentation en eau potable en amont du bassin Assurer la satisfaction de l'usage (cf. enjeu Qualité) Poursuivre et développer une politique d'économies d'eau	- Appuyer, renforcer la portée des schémas départementaux dans les futurs projets d'organisation ou d'équipements	Nombre d'actions financées prévues par les schémas AEP		Evolution des consommations d'eau des établissements publics Evolution des rendements sur les réseaux AEP Estimation des volumes d'eau pluviale récupérés Evolution des prélèvements domestiques Estimation des volumes d'eau pluviale récupérés
		- Mettre en place des dispositifs hydro économes dans les bâtiments publics, réduire les usages en espaces verts, réutiliser l'eau pluviale dans les nouveaux projets...	Nombre de communes engagées dans cette démarche Nombre de bâtiments publics équipés Nombre de projets ayant intégré cette politique (via équipements, réutilisation des eaux pluviales...) Nombre de diagnostics de réseau réalisés / Linéaires de réseaux renouvelés ou réhabilités Evolution de la tarification de l'eau		
		- Développer l'équipement de dispositifs hydro économes chez les particuliers	Nombre de cuves de récupération des eaux pluviales (via vente) Nombre de dispositifs d'économies d'eau mis en place (via crédits d'impôts?)		
		- Communication et sensibilisation sur la réduction des consommations d'eau	Nombre d'outils ou actions de communication réalisés		
Gestion quantitative des ressources (rareté)	Atteindre le bon état quantitatif des masses d'eau superficielles et souterraines (nappe du Cénomanienn) Améliorer la connaissance du risque quantitatif sur les masses d'eau superficielles	- Assurer le portage de programmes opérationnels sur l'ensemble du bassin versant	Existence et nombre de structures référentes Nombre de techniciens/animateurs en lien avec un programme d'actions "gestion quantitative"		Suivi du respect des débits DOE et DCR aux points nodaux Suivi des volumes prélevés et de la répartition inter-usages
		- Réaliser des études de diagnostics des masses d'eau superficielles en risque	Nombre de masses d'eau superficielles en risque ayant fait l'objet d'une étude spécifique (conformément au CCTP créé par le SAGE)		
		- Assurer la mise en œuvre de programmes d'actions précisés suite aux études de diagnostic	Nombre d'actions réalisées Nombre de masses d'eau superficielles en risque ayant fait l'objet d'un programme d'action spécifique <i>Autres indicateurs à préciser à l'issue des études de diagnostics</i>	Evolution des prélèvements réalisés sur ces masses d'eau Evolution des débits d'étiage sur ces masses d'eau <i>Autres indicateurs à préciser à l'issue des études de diagnostics</i>	
		- Assurer la mise en œuvre de la gestion volumétrique de la nappe du Cénomanienn	Mise en place d'un organisme unique (prélèvements agricoles) Définition des règles de gestion (volumes, répartition inter-usages...)	Evolution des prélèvements domestiques, agricoles et industriels Evolution du niveau piézométrique de la nappe	
Inondations	Prévenir le risque inondations via l'amélioration de la connaissance de l'aléa Réduire les risques via la réduction de la vulnérabilité	- Assurer le portage de programmes opérationnels sur l'ensemble du bassin versant	Existence et nombre de structures référentes ou d'une structure référente à l'échelle du bassin Nombre de techniciens/animateurs en lien avec un programme d'actions "inondations"		Nombre de communes ayant réalisé un PPRI, AZI, PCS, DICRIM Evolution du risque? <i>Autres indicateurs à préciser à l'issue de l'étude en cours</i>
		- Améliorer la connaissance de l'aléa et de la vulnérabilité sur le bassin du Loir	Nombre d'études réalisées Linéaire de cours d'eau / superficie du bassin versant ayant fait l'objet d'études		
		- Renforcer l'application de la réglementation existante sur la réduction de la vulnérabilité et conscience du risque			
		- Réaliser les actions sur secteurs prioritaires définies par l'étude en cours	Nombre de schémas directeurs d'eaux pluviales réalisés Nombre de projets d'aménagement intégrant les techniques alternatives pour la régulation des eaux pluviales Nombre de diagnostics de vulnérabilité réalisés Nombre d'actions de réduction de la vulnérabilité réalisées Nombre d'études de faisabilité de ralentissement dynamique réalisées Nombre de travaux de ralentissement dynamique réalisés <i>Autres indicateurs à préciser à l'issue de l'étude en cours</i>		

PHASE VII. ANNEXES

SAGE Loir

Masses d'eau superficielles

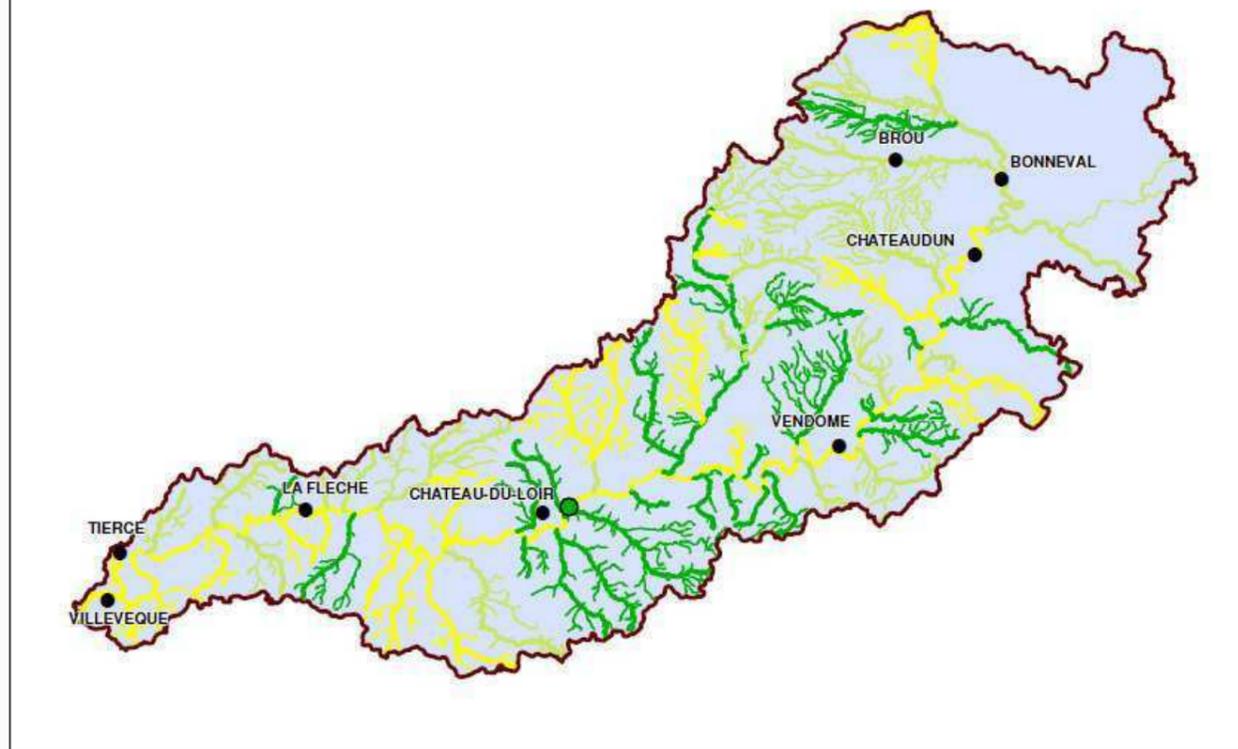
Objectifs environnementaux



source, références :
BD Carthage
SDAGE Loire-Bretagne
revu Août 2009

- Agglomérations principales
- ▭ SAGE Loir
- ME plans d'eau**
- Objectif "Bon état" 2015
- ME cours d'eau**
- Report de délai 2027
- Report de délai 2021
- Objectif "Bon état" 2015

Objectif écologique



Objectif global



Objectif chimique

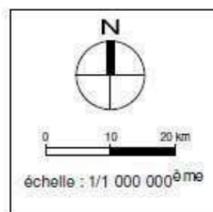


CRO_09531X_A3_III_4_2_FOE_MESUP-CE.mxd_Fev2011

SAGE Loir

Masses d'eau
souterraines

Objectifs
environnementaux

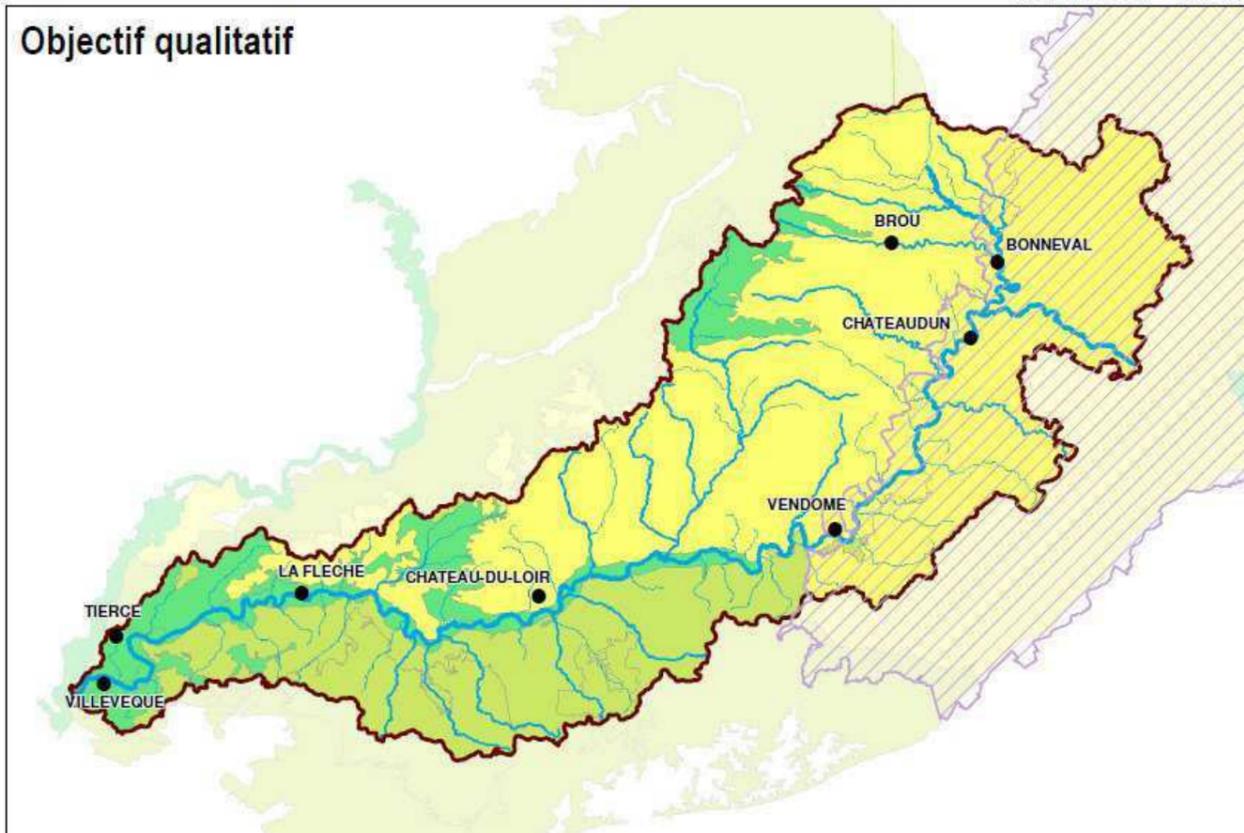


source, références :
BD Carthage
SDAGE Loire-Bretagne
revu Août 2009

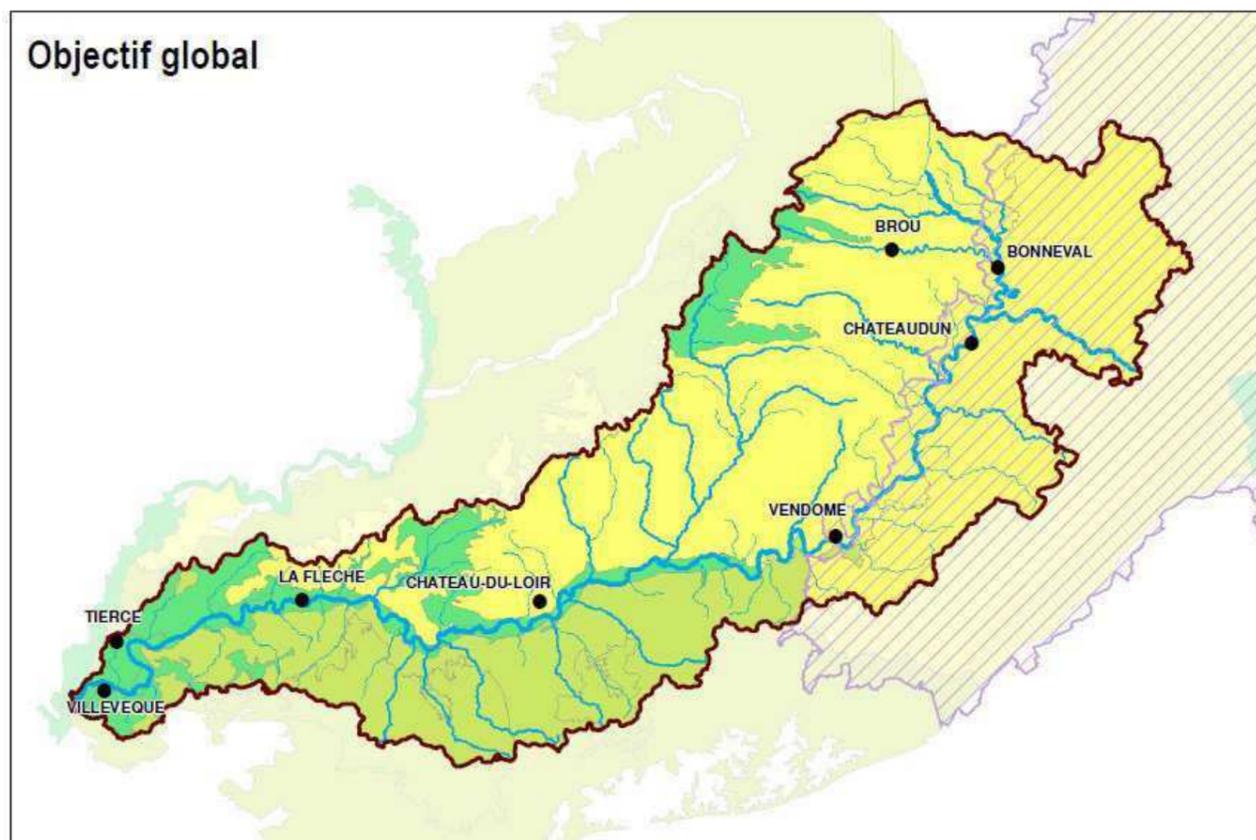
- Agglomérations principales
- ▭ SAGE Loir
- ▨ SAGE Nappe de Beauce
- ME Souterraines**
- Report de délai 2027
- Report de délai 2021
- Objectif "Bon état" 2015

Etat des lieux - SAGE Loir

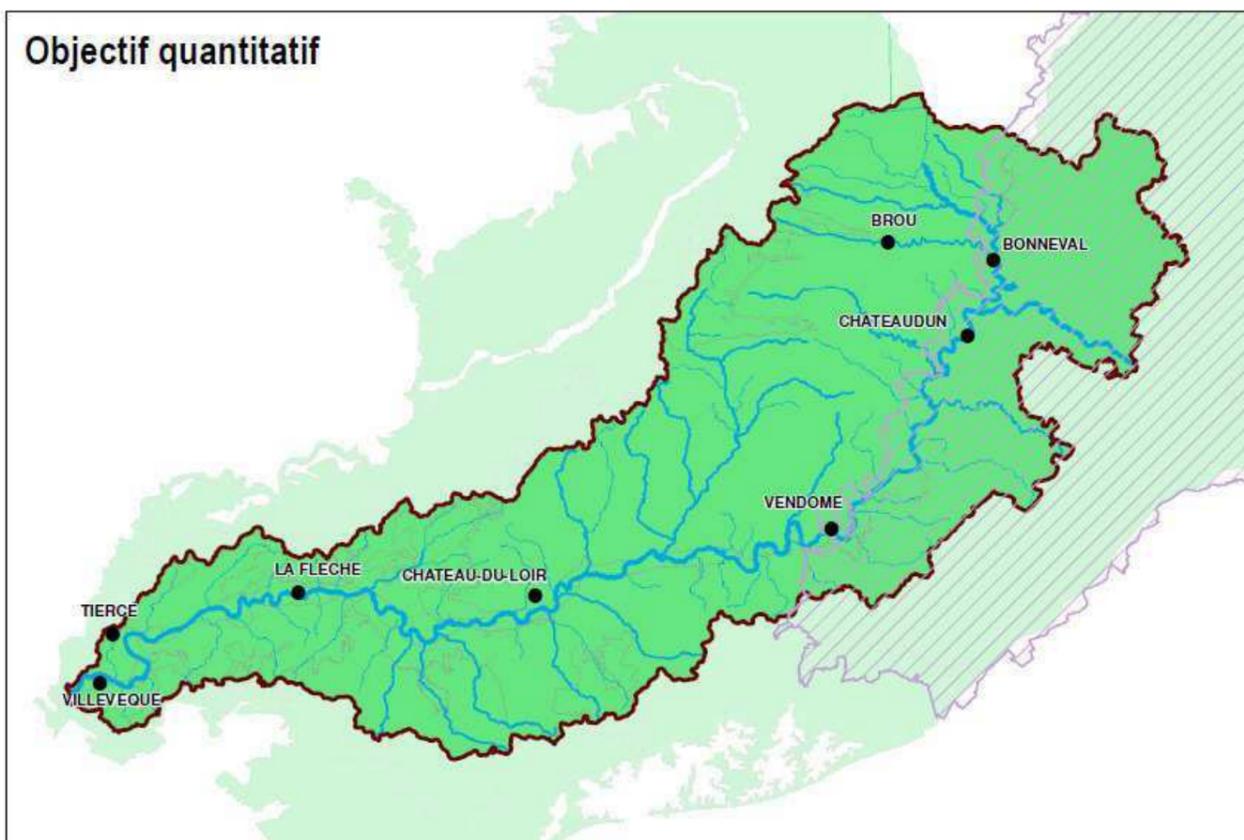
Objectif qualitatif



Objectif global



Objectif quantitatif



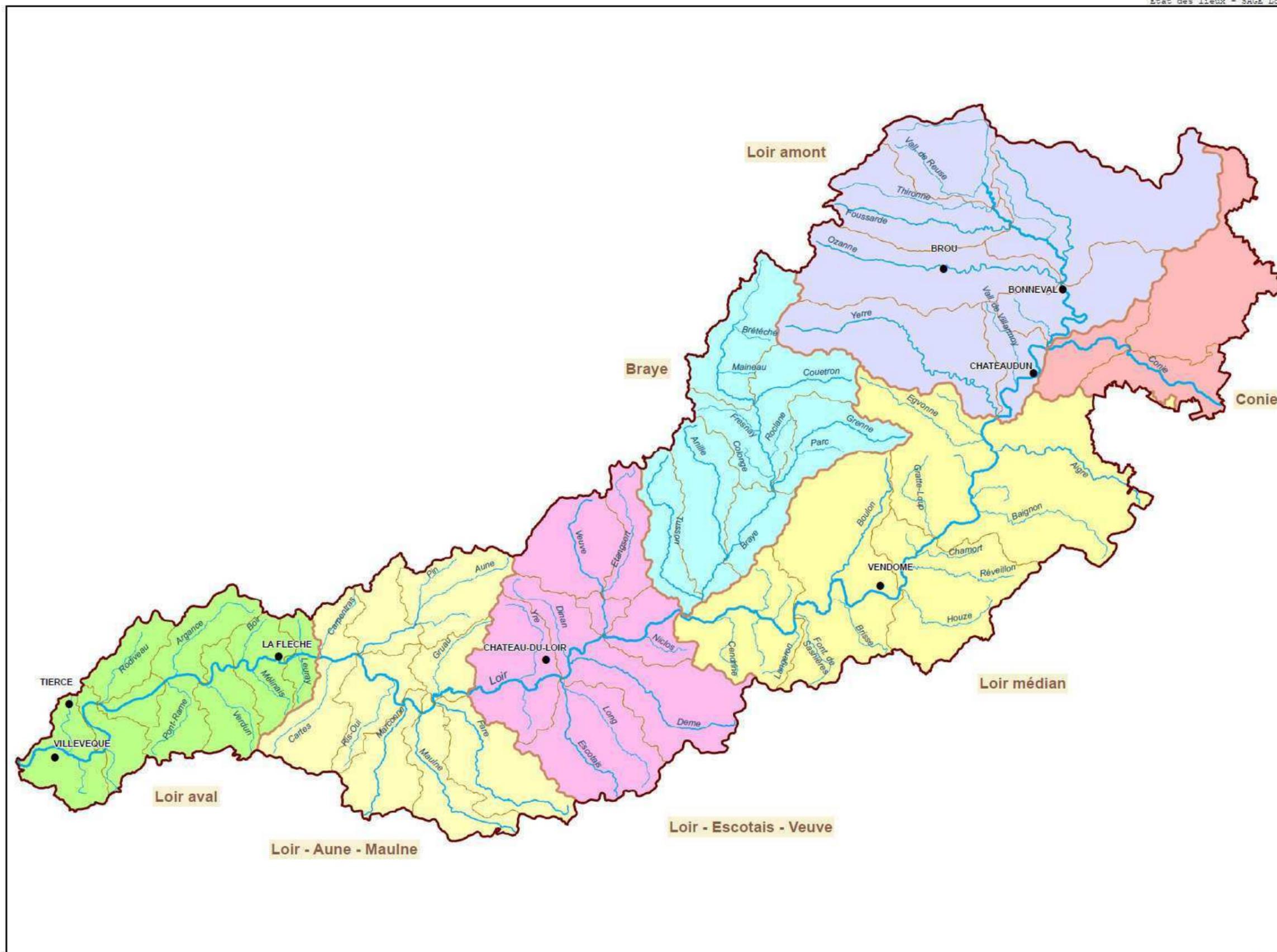
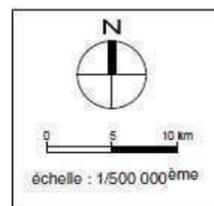
SCE/2011

SAGE Loir

Découpage en sous bassins hydrographiques

- Agglomérations principales
- ▭ SAGE Loir
- ▭ Sous bassins hydrographiques
- ▭ Zones hydrographiques
- Cours d'eau
- Loir
- Affluents principaux
- Réseau secondaire

source, références :
BD Carthage



EKO_08004_A3_1_2_1_BassinsHydro.mxd_021008

